



smed



syndicat mixte d'élimination des déchets

ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

2022



2022 : des évolutions dans un contexte incertain

“

La gestion vertueuse responsable des déchets est l'un des enjeux majeurs de notre époque, dans un monde où les ressources naturelles se raréfient et où les préoccupations environnementales sont de plus en plus prégnantes. Le SMED a su démontrer son engagement envers notre mission commune : promouvoir des pratiques durables en matière de gestion des déchets.

En 2022, ce sont plus de 146 000 tonnes de déchets qui ont été traitées au titre de la compétence 1, ce qui représente une baisse des tonnages de 3%. Nos différentes actions de prévention, et notamment l'opération « Zéro Déchet » reconduite chaque année, permettent d'accompagner de nombreuses familles dans la réduction de leur déchets.

Cette année encore, le SMED a maintenu ses engagements en affichant un taux cumulé de valorisation matière et organique de 71 %, dépassant le taux fixé par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets.

En outre, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) le Vallon des Pins, dont le SMED est membre, a été inaugurée en avril 2022, après deux ans de travaux. Créeée avec trois autres collectivités de l'est du Var, il s'agit du seul centre de stockage du bassin azuréen. Celui-ci vient donc s'ajouter aux deux autres outils de traitement des déchets que compte le SMED : le Centre de Valorisation Organique (CVO) de Le Broc et le Centre de Tri de Cannes.

Sur le long terme, la maîtrise de ces outils doit s'accompagner d'une baisse des coûts via la réduction du volume des déchets, et d'une réflexion à mener sur le potentiel d'un type de valorisation complémentaire grâce au projet de la future Centrale de Production d'Énergies (CPE).

Cette année a également permis au Pôle métropolitain CAP AZUR d'approuver le nouveau schéma global de traitement des déchets concernant les quatre plus grandes filières de déchets en volume (les Ordures Ménagères résiduelles, les déchets verts, les encombrants et le tri des emballages ménagers recyclables).

Le SMED œuvre chaque jour pour relever des défis complexes et c'est grâce à ces multiples actions que le syndicat demeure un acteur majeur du territoire des Alpes-Maritimes, veillant à une valorisation optimale dans le traitement de ses déchets.

Fidèlement

Jean-Marc DÉLIA

Maire de Saint-Vallier-de-Thiey
Président du SMED
Conseiller régional Région SUD

”

Sommaire

01

Généralités

> Page 4

02

Indicateurs techniques & financiers

> Page 11

03

Actions de prévention & communication

> Page 28

04

Perspectives

> Page 34

05

Annexes

> Page 35

06

Lexique

> Page 57



Le rapport annuel sur le prix et la qualité de service de gestion des déchets est établi conformément au code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2015-1827. Il dresse un bilan de l'année de l'ensemble des déchets traités sur les installations du SMED, en mettant en valeur les différents indicateurs techniques et économiques de l'activité "déchets".



01 GÉNÉRALITÉS

I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SMED

Le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) est un établissement public de gestion et de traitement des déchets de ses collectivités membres, créé par arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2005. **Ses missions principales sont :**

Compétence 1 :

- Transport, stockage, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés,
- Création et gestion de quais de transit de déchets,
- Création et gestion de déchèteries.

EPCI membres du syndicat :



La Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) pour la ville de Cannes



La Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA)



Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes



La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) hors Mouans-Sartoux

Compétence 2 :

- Création et gestion de sites de traitement de déchets ménagers et assimilés,
- Création et gestion de tout équipement nécessaire au traitement des déchets.

EPCI membres du syndicat :



Nous donnons de la valeur à vos déchets !
Prévention - Traitement - Valorisation

UNIVALOM



La Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA)



**LE TERRITOIRE
DESSERVI PAR
LA COMPÉTENCE
TRAITEMENT DES
DÉCHETS :**



3

Intercommunalités



57

Communes



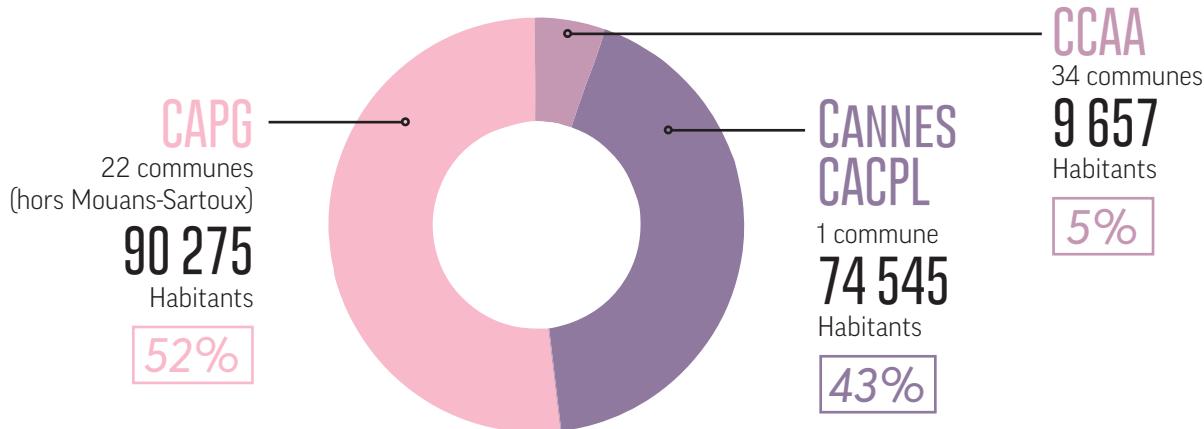
174 477
Habitants (1)



1 326
Kilomètres²

(1) Source INSEE 2019, population municipale.

↗ Répartition de la population par territoire (compétence 1)



↗ Le territoire du SMED

● Périmètre de compétence 1

- > Conseil Départemental des Alpes-Maritimes,
- > Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) pour la ville de Cannes,
- > Communauté de Communes des Alpes-d'Azur (CCAA),
- > Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) hors Mouans-Sartoux.

● Périmètre de compétence 2

- > Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA),
- > UNIVALOM.



↗ Les chiffres clés pour l'année 2022

Dans le cadre des délégations de compétences des EPCI membres confiées au SMED, le traitement des déchets est organisé sur ses différents sites :



1 Centre de tri CANNES

Installation industrielle qui accueille les emballages ménagers issus des collectes sélectives avant d'être orientés vers les filières de recyclage. Unique unité de tri de la collecte sélective du département des Alpes-Maritimes.

11 déchèteries 11 COMMUNES

Centre organisé de collecte et de tri volontaire pour certains types de déchets (encombrants, bois,...) issus des usagers particuliers et professionnels. Leur dépôt et leur récupération par nature permettent ainsi leur valorisation dans les filières de traitement dédiées.

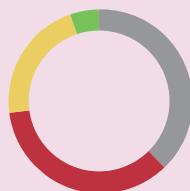
2 quais de transit CANNES - Ile Ste-Marguerite

Installation intermédiaire où les déchets ménagers produits sur une zone géographique du territoire sont acheminés par les services de collecte, puis stockés temporairement avant d'être transférés vers les exutoires de traitement adaptés.

1 Centre de Valorisation Organique - LE BROC

Installation permettant la valorisation des déchets ménagers via la production de compost issu de la fraction fermentescible, ainsi que la valorisation énergétique par la production de combustibles solides de récupération.

Répartition du gisement en 2022



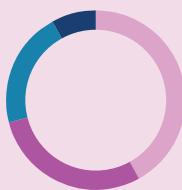
OMR & biodéchets	54,4%
Déchèteries et apports municipaux	33,5%
Collecte sélective	7,7%
Verre	4,4%

soit

→ **Un total de 146 776 tonnes de déchets traités (841 kg/an/hab)**

(Rappel 2021 : 152 025 t - 874 kg/an/hab)

Devenir des déchets en 2022



Valorisation organique	42,2%
Valorisation matière	29,1%
Valorisation énergétique	21,2%
Stockage en ISDND	7,5%

→ **Une valorisation totale des déchets de 92,5%**

↗ Coût global du service
33 808 387 €

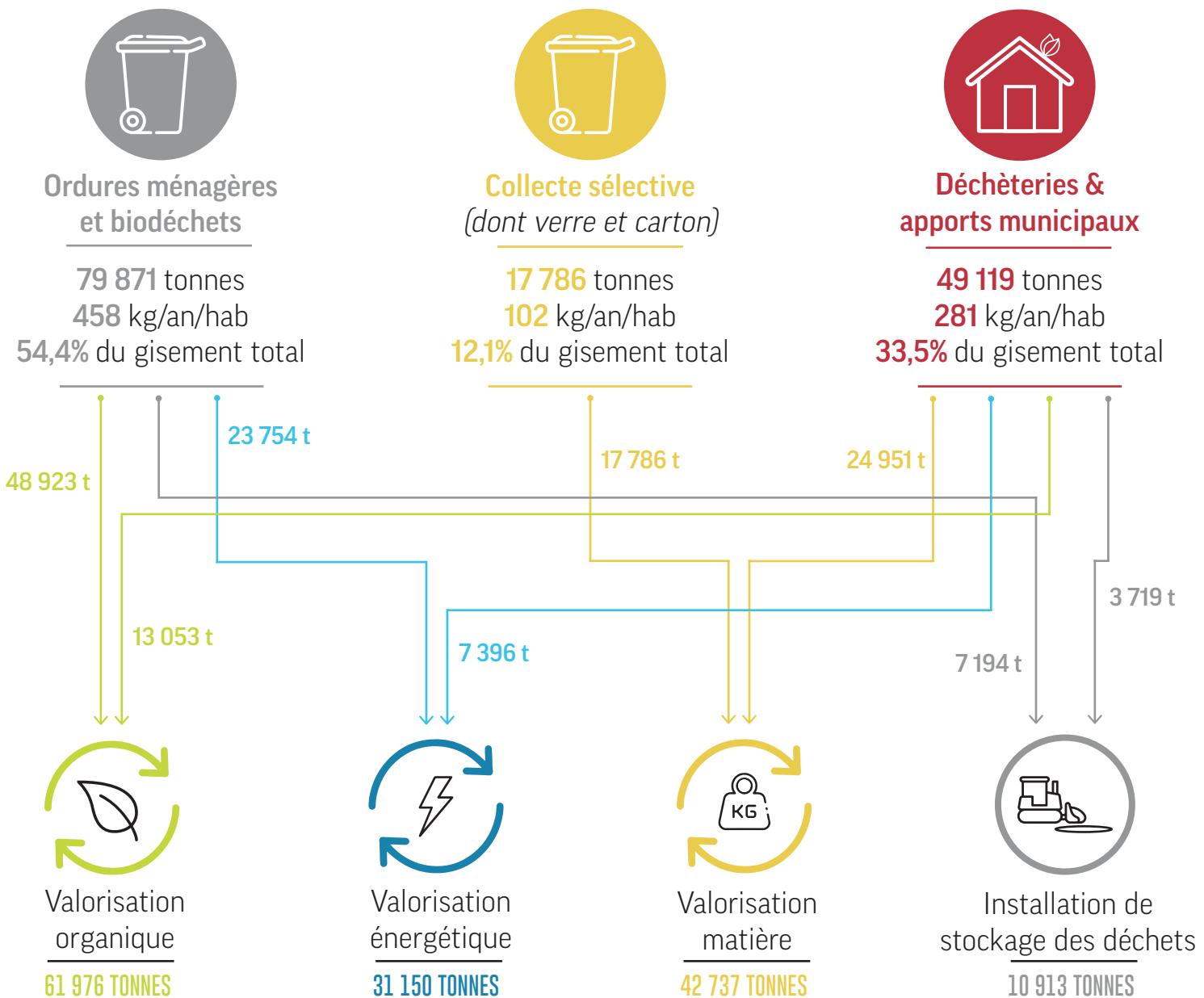
↗ Recettes globales du service
(hors contributions des EPCI membres)
8 669 576 €

↗ Coût net du service
25 138 811 €
171 €/t
144 €/hab



↗ Synoptique des déchets traités en 2022

Le SMED a traité en 2022 l'équivalent de **146 776 tonnes** de déchets au sein de sa filière **globale de traitement**, réparti de la manière suivante :



↗ Chiffres clés du SMED



	2021	↗	2022
Population	173 919	0,3%	174 477
Tonnage traité	152 025 t*	- 3%	146 776 t
Kilo par an et par habitant	874 kg	- 4%	841 kg
Gisement d'OMR et biodéchets	78 184 t	2%	79 871 t
Gisement du verre	5 728 t	12%	6 416 t
Gisement des EMR/JRM et cartons	10 885 t	4%	11 370 t
Gisement des déchèteries	51 321 t	- 15%	43 874 t
Gisement des apports municipaux	5 907 t	- 11%	5 245 t
Taux de valorisation matière	29%	0%	29%
Taux de valorisation organique	43%	- 2%	42%
Taux de valorisation énergétique	24%	- 13%	21%
Quantité de déchets non dangereux non inertes admis en ISDND	5 024 t	105%	7 194 t
Indice de réduction (base 100 en 2010)	6	33%	8
Charges	33 497 350 €	1%	33 808 387 €
Recettes hors contributions	8 238 369 €	5%	8 669 576 €
Coût net à la tonne	166 €	3%	171 €
Coût net par habitant	145 €	- 0,7%	144 €

*t = tonnes

Détail en annexe 2A en p38



II - LES INSTANCES DU SMED

Le SMED voit sa gouvernance attribuée à un Comité Syndical, dans lequel chaque EPCI membre est représenté. **Le Comité Syndical est ainsi composé de 12 élus titulaires et de 12 élus suppléants.** Celui-ci s'est réuni à 6 occasions en 2022.

Jean-Marc DELIA (CAPG)
Président

Françoise BRUNETEAUX (CACPL)
1^{ère} Vice-Présidente

Jérôme VIAUD (CAPG)
2^{ème} Vice-Président

Pierre-Paul LEONELLI (MNCA)
3^{ème} Vice-Président

Titulaires

David LISNARD (CACPL)
Roger CIAIS (CCAA)
Arnaud PRIGENT (CCAA)
Charles-Ange GINESY (CD06)
Frank CHIKLI (CD06)
Jean LEONETTI (UNIVALOM)
Jean-Pierre DERMIT (UNIVALOM)
Philippe HEURA (MNCA)

Christophe FIORENTINO (CACPL)
Christian ORTEGA (CAPG)
Jean-Paul DAVID (CCAA)
Yannick BERNARD (CD06)
Khéra BADAQUI (UNIVALOM)
Roger MARIA (MNCA)

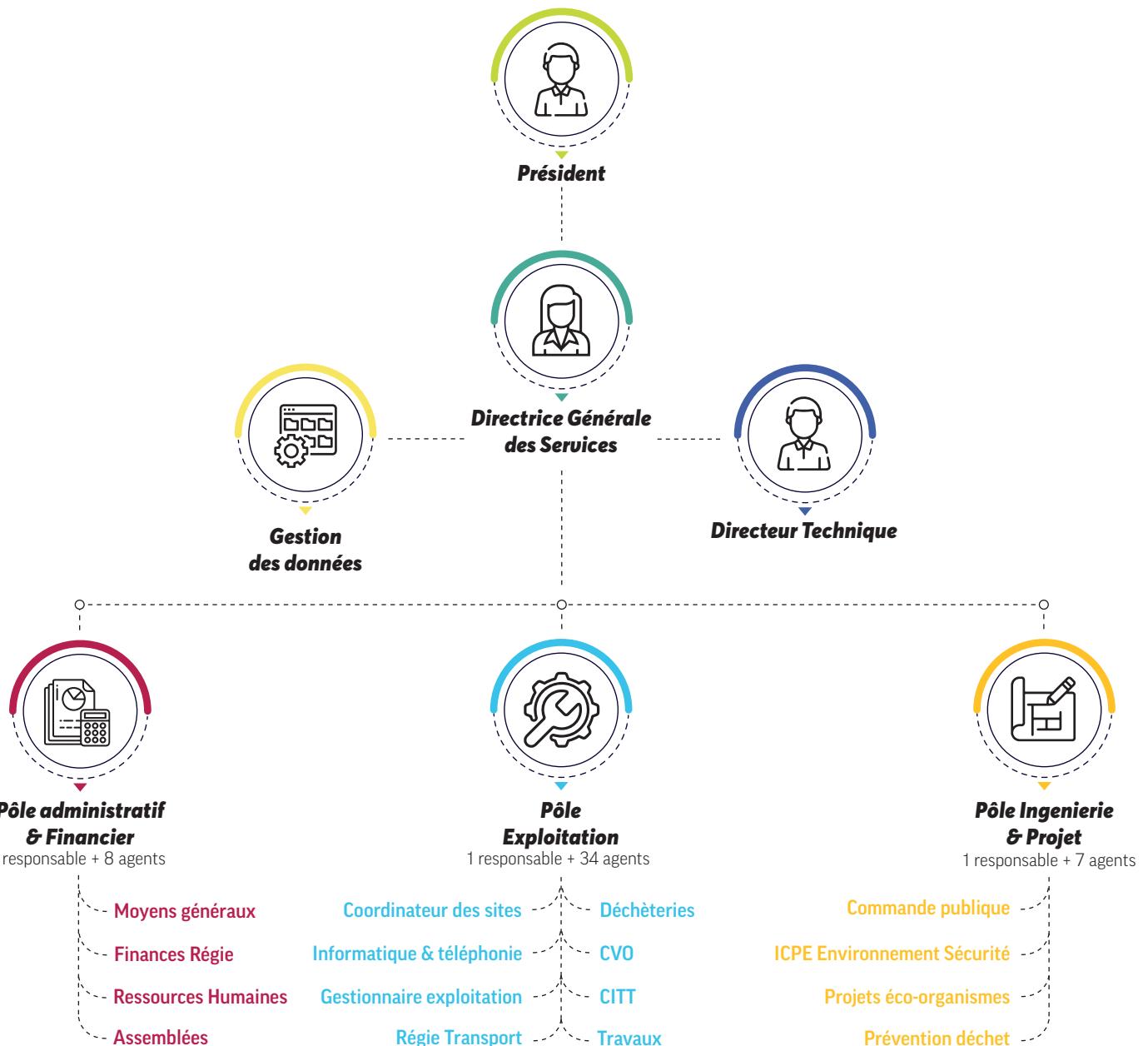
Suppléants

Marie POURREYRON (CACPL)
Bernard ROUX (CAPG)
Jean-Pierre AUDIBERT (CCAA)
Pascale GUIT NICOL (CD06)
Hassan EL JAZOULI (UNIVALOM)
Emmanuelle FERNANDEZ BARAVEX (MNCA)

→ Le Bureau Syndical, composé du Président et des 3 Vice-Présidents, s'est réuni une fois en 2022.

III - LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2022, les effectifs du SMED se composent de 55 agents répartis entre les différents sites techniques et les bureaux administratifs.



Répartition par genre selon la filière (emploi permanent)



Missions accessoires



4 missions confiées

- > Communication, suivi des travaux des nouveaux locaux, support commande publique, support déchèterie Valderoure.

Formations professionnelles



19 formations suivies

- > 32 agents formés.

Accidents du travail



5 accidents de travail

- > 82 jours d'absence.



02 LES INDICATEURS

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

- ↗ Evolution du gisement de la compétence 1
- ↗ La valorisation et le traitement des déchets ménagers
- ↗ Les REP et éco-organismes
- ↗ Le gisement des installations du SMED
- ↗ Les services supports du SMED

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

- ↗ Répartition des charges et des produits en €/tonne
- ↗ Couverture des charges par les produits (hors contribution)
- ↗ Le coût aidé en €/tonne

I - LES INDICATEURS TECHNIQUES

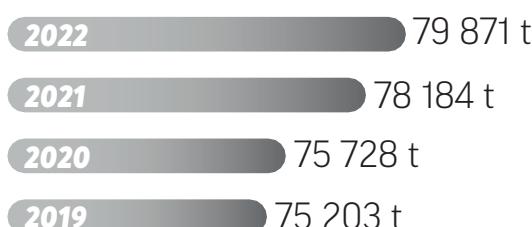
↗ Evolution du gisement de la compétence 1

Après des fluctuations importantes dues à la crise sanitaire entre 2020 et 2021, l'année 2022 a été marqué par le contexte économique et géopolitique, entraînant une baisse de la consommation et donc, des tonnages. Le flux des déchets verts a diminué de 19%, notamment en raison de l'épisode de sécheresse.

S'agissant de la compétence 1, le gisement global de déchets traités par le SMED en 2022 s'élève à 146 776 tonnes, contre 152 025 tonnes en 2021. La moyenne annuelle par habitant a baissé de plus de 4%, principalement sur les apports en déchèterie.

	2019	2020	2021	2022
Gisement de la compétence 1 (en tonnes)	157 295	145 321	152 025	146 776
	-8%	+5%	-3%	-7%

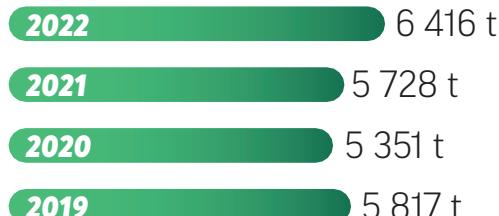
Ordures ménagères & biodéchets



Collecte sélective de la compétence 1



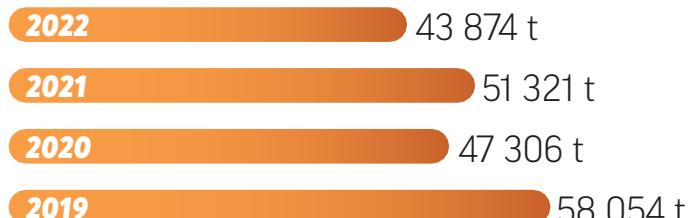
Emballages en verre



Apports municipaux



Apports en déchèteries (hors flux des cartons inclus dans le tonnage de la collecte sélective)



➤ La valorisation et le traitement des déchets ménagers

Les déchets ménagers traités par le SMED sont valorisés selon 3 procédés possibles :

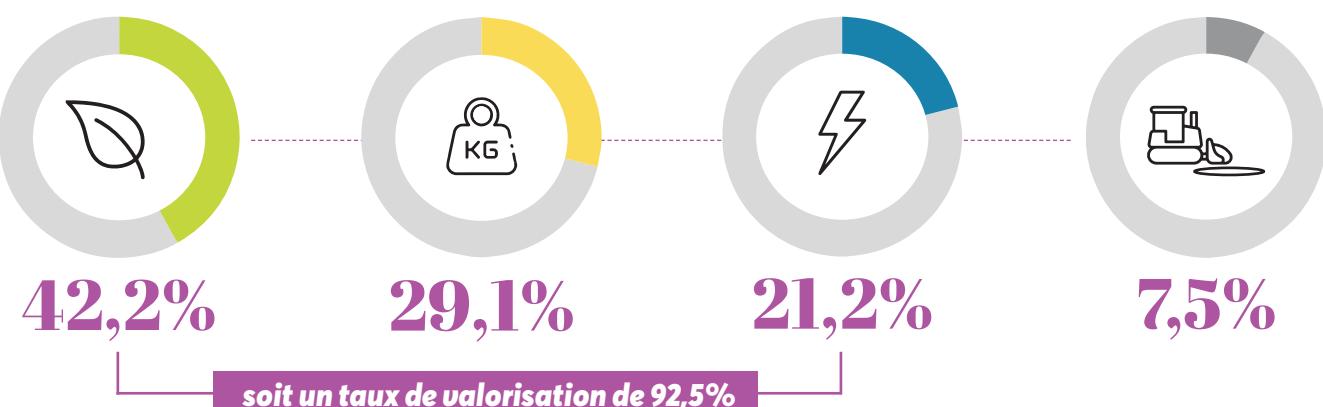


Le devenir des déchets

	Tonnages traités	Performance en kg/an/hab	Valorisation			Stockage en ISDND
			organique	matière	énergétique	
OMA	OMR	79 826 t	458 kg	48 878 t		23 754 t
	Biodéchets	45 t	0,3 kg	45 t		
	EMR & JRM	10 730 t	61 kg		10 730 t	
	Verre	6 416 t	37 kg		6 416 t	
Déchets hors OMA	Bois	3 086 t	18 kg		3 086 t	
	Cartons	640 t	4 kg		640 t	
	DDM	337 t	2 kg		105 t	232 t
	DEA	4 246 t	24 kg		2 123 t	1 868 t
	Déchets verts	13 053 t	75 kg	13 053 t		
	DEEE	1 118 t	6 kg		838 t	146 t
	Divers	214 t	1 kg		214 t	
	Ferrailles	1 838 t	11 kg		1 838 t	
	Gaz & Extincteurs	41 t	0,2 kg		41 t	
	Gravats & Verre plat	11 672 t	67 kg		11 062 t	610 t
	Non Valorisable	13 514 t	77 kg		5 644 t	5 150 t
	TOTAL	146 776 t	841 kg	61 976 t	42 737 t	31 150 t
						10 913 t

Nb

- Les tonnages traités comprennent l'ensemble du gisement de la compétence 1, quelle que soit l'entité qui porte le contrat éco-organisme considéré.
- La catégorie « divers » englobe les pneus, piles, batteries, vêtements, cartouches d'encre, vélos et huiles alimentaires.



BON À SAVOIR

Il est précisé que **le taux de valorisation matière et organique cumulé est de plus de 71% en 2022** conforme à l'objectif régional inscrit au SRADET fixé par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).



Détail en annexe 2b p38

↗ Responsabilités Elargies des Producteurs (REP)

La Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) s'inspire du principe « pollueur-payeur » : plus un produit est polluant, plus les coûts pour sa fin de vie sont importants pour le producteur.

Les fabricants, distributeurs ou importateurs sont rendus responsables de financer ou d'organiser la prévention et la gestion des déchets issus des produits qui mettent sur le marché.

Celles-ci sont mises en œuvre à travers la création de filières spécifiques pour chaque type de produit concerné.

Elles peuvent être organisées par des éco-organismes agréés par l'Etat chargés de leur collecte et traitement, à qui les metteurs sur le marché versent une « éco-contribution ».

Les éco-organismes soutiennent financièrement la collectivité (ville, syndicat mixte) **pour la collecte et le recyclage du produit.** Les coûts de gestion sont donc diminués.

Conformément à la loi anti-gaspillage de 2020, des nouvelles filières pour les articles de bricolage et jardin ou les jeux et jouets (hors équipement électrique ou électronique) ont été créées. **À ce titre, un contrat territorial a été conclu entre l'éco-organisme « ECO-MAISON » et le SMED.**



Les éco-organismes

Les tonnages par éco-organisme

Voici le récapitulatif des différents contrats conclus par le SMED avec les filières à Responsabilité Élargies des Producteurs (REP) :

Matériaux	Tonnages SMED	Éco-organismes*	Modes de traitement principaux	EPCI concernés
 EMR	4 461 t			
 Verre	2 924 t		 Tri et recyclage	
 Carton	425 t			CCAA et CAPG
 JRM	602 t			
 DEEE**	765 t		 Tri et recyclage	CCAA et CAPG
 Piles	5 t		 Tri et recyclage	CCAA et CAPG
 DEA	4 246 t		 Tri et recyclage	CCAA, CAPG et CACPL
 Pneus	132 t		 Recyclage	CCAA, CAPG et CACPL
TOTAL	13 560 t			

*assurant le soutien financier et/ou opérationnel de la filière.

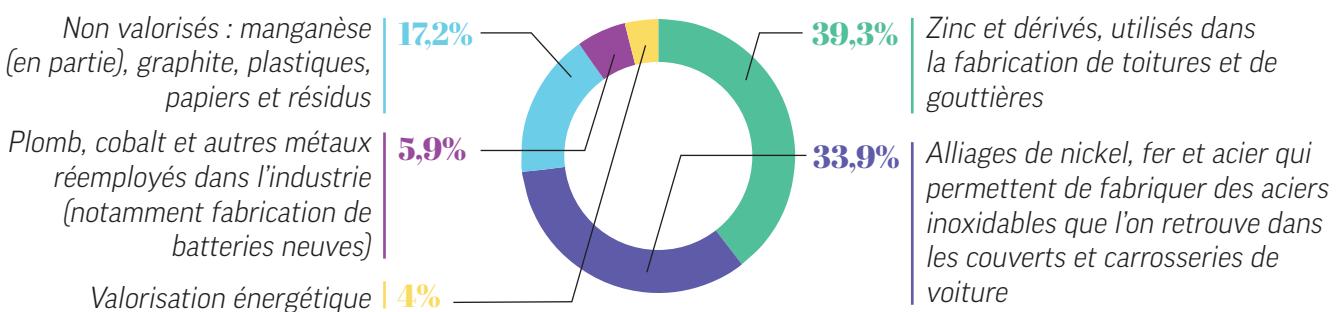
** dont les lampes et les néons.

Agréé par l'Etat, il assure la collecte et le recyclage des piles et batteries usagées.



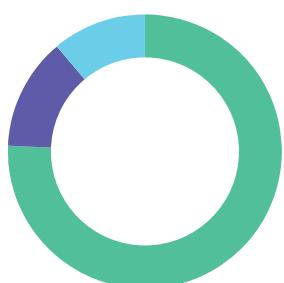
COREPILE a vu son agrément renouvelé pour la période 2022-2024. En 2022, le SMED a été retenu pour la mise en place d'un soutien financier pour la collecte à titre expérimental sur 2023 et 2024.

Taux de valorisation des piles collectées :



→ 82,8% de taux de recyclage global (2022)

Agréé par l'Etat, il assure le recyclage des équipements électriques et électroniques des ménages ainsi que des lampes et néons quand ces derniers sont devenus des déchets. **Le SMED a bénéficié de 61 231 € de soutiens grâce à cette collecte.**



L'action d'ECOSYSTEM sur les déchèteries concernées aura permis :

- 578 tonnes de matières recyclées,
- 101 tonnes de matières autrement valorisées (énergies, produits d'isolation...).
- 85 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées.

MAIS AUSSI

→ Éviter l'émission de 618 tonnes de CO₂ grâce au recyclage des matériaux.

→ Éliminer 2 022 tonnes de CO₂ grâce à la dépollution des équipements de froid.

↗ Gisement des installations du SMED

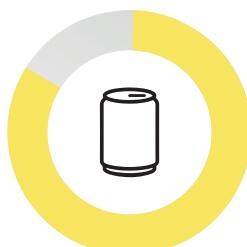


Le Centre de tri de collecte sélective

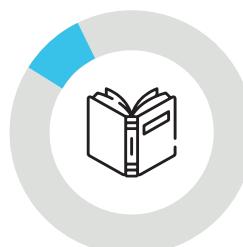
Modernisée en 2017, cette installation est l'intermédiaire entre la collecte et le recyclage. Son exploitation est assurée par PAPREC CRV, et ce pour une durée de 10 ans jusqu'à mars 2026. À leur arrivée, **les déchets sont triés par catégorie, conditionnés puis stockés avant d'être transférés vers des filières de valorisation**, dans le cadre du contrat conclu avec CITEO.

Seule unité de tri du département, elle prend en charge **les déchets de la collecte sélective générés par le million d'habitants des Alpes-Maritimes et de Monaco. Ce sont près de 46 600 tonnes entrantes qui y sont traitées**, chiffre en constante évolution depuis de nombreuses années.

Pour le territoire du SMED (*compétence 1*), la collecte sélective se répartit ainsi :



89%
EMR



6%
JRM



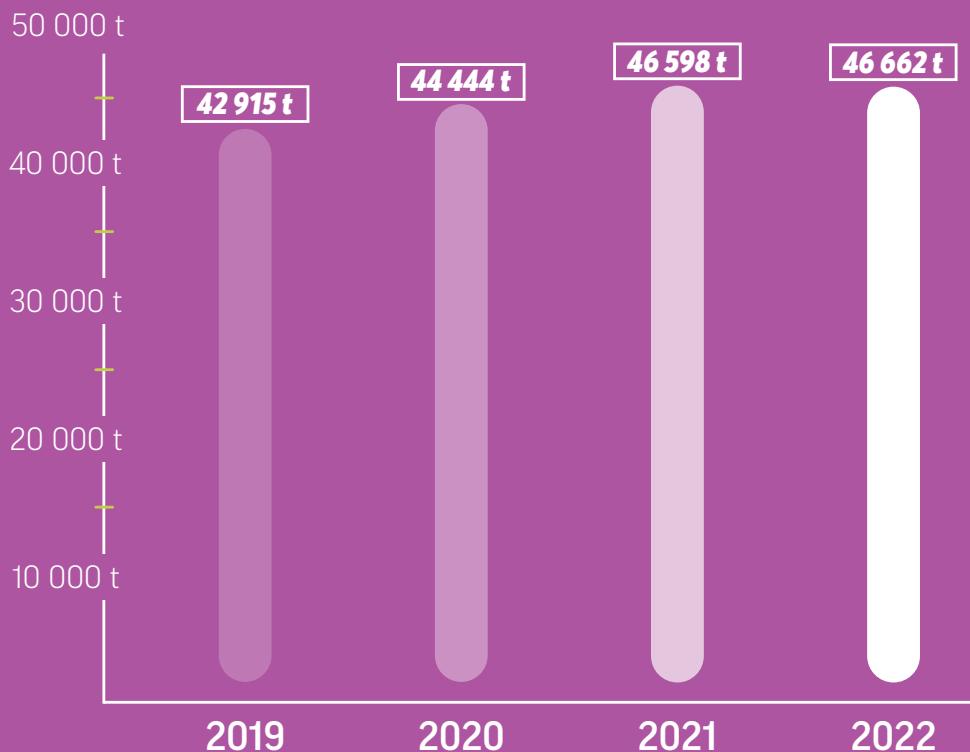
5%
Cartons

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les erreurs de tri entraînent un surcoût de 11€ HT la tonne !



ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS AU CENTRE DE TRI



GIEMENT (EN TONNES)

	2019	2020	2021	2022			
CACPL	6 838 t	5 583 t	5 416 t	5 882 t	5 615 t	52 t	215 t
CAPG	5 092 t	5 060 t	4 965 t	4 986 t	3 959 t	602 t	425 t
CCAA	520 t	471 t	503 t	502 t	502 t	0 t	0 t
Compétence 1	12 450 t	11 114 t	10 885 t	11 370 t	10 076 t	654 t	640 t
UNIVALOM	13 802 t	14 026 t	14 781 t	14 206 t	13 922 t	284 t	0 t
MNCA	12 877 t	14 897 t	16 635 t	16 607 t	16 607 t	0 t	0 t
Compétence 2	26 679 t	28 922 t	31 416 t	30 813 t	30 529 t	284 t	0 t
Autres	3 786 t	4 408 t	4 297 t	4 479 t	4 479 t	0 t	0 t
TOTAL	42 915 t	44 444 t	46 598 t	46 662 t	45 084 t	938 t	640 t

Répartition) 97 % 2 % 1 %



Le Centre de Valorisation Organique (CVO)

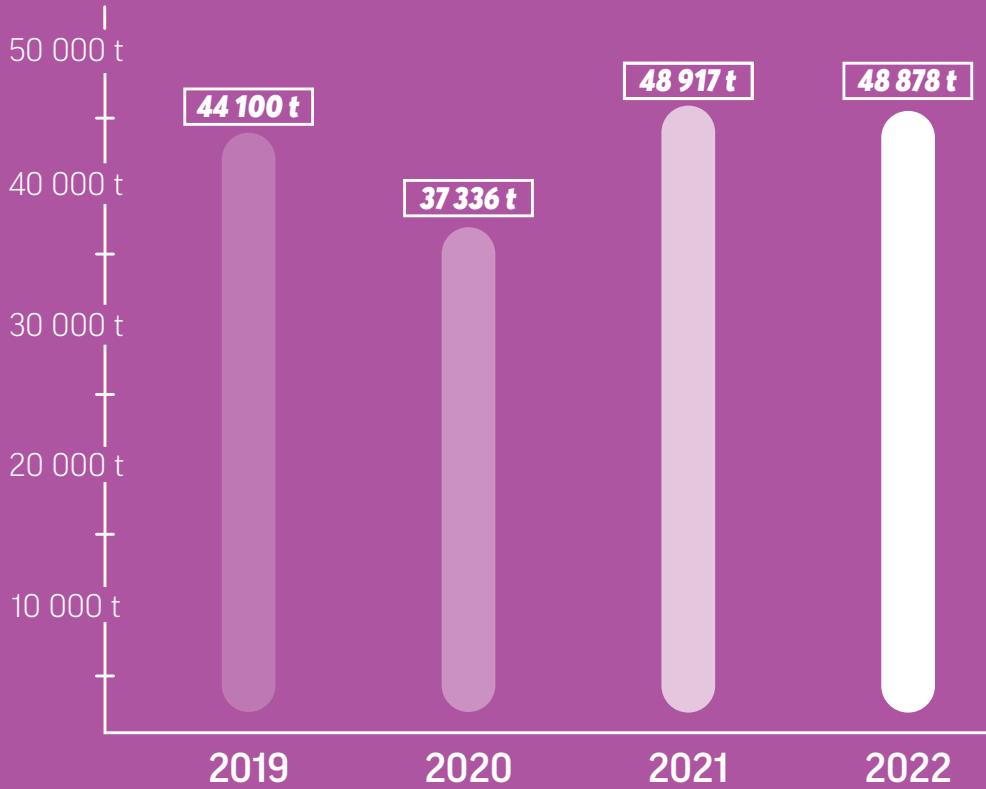
Ouvert en 2010 et classé « Haute Qualité Environnementale », le CVO est géré par PAPREC CRV depuis 2019 pour une durée de 4 ans. L'équipement valorise les OMR grâce à une technologie de Tri Mécano Biologique comprenant une zone de pré-traitement, une zone de compostage, une zone d'affinage, deux zones de conditionnement de matière et plusieurs zones de stockage.

Il comporte également une ligne de production de Combustible Solide de Récupération (CSR) et un dispositif de captation des inertes (principalement du verre) afin de les isoler des refus. Conformément aux engagements contractuels, le taux de refus, stable depuis 2021, s'élève à 41%.

Celui-ci est également équipé de panneaux photovoltaïques qui ont généré une recette de 120 000€ en 2022.



ÉVOLUTION DES TONNAGES TRAITÉS AU CVO



GISEMENT (EN TONNES)

	2019	2020	2021	2022
Apports OMR SMED (via quais de transit)	40 911 t	37 395 t	45 893 t	45 395 t
Apports directs sur le CVO	2 660 t	2 368 t	3 024 t	3 483 t
OMR détournées du CVO vers les UVE du département durant les travaux	-	- 2 427 t	0 t	-
TOTAL Compétence 1	43 571 t	37 336 t	48 917 t	48 878 t
Apports directs de la compétence 2	529 t	-	-	-
TOTAL traité sur le CVO	44 100 t	37 336 t	48 917 t	48 878 t



Le réseau des déchèteries

Le SMED compte onze déchèteries relevant de la réglementation IPCE. Elles sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels conformément au règlement intérieur.

Chaque déchèterie est équipée de caissons permettant de séparer les déchets selon leur nature, qui sont ensuite acheminés vers les filières de recyclage et de valorisation adaptées. Les particuliers bénéficient d'un seuil annuel de gratuité de 1,5 tonne.

Auribeau-sur-Siagne

Tonnages traités : 3 888 t
Passages : 28 170

Pégomas

Tonnages traités : 3 478 t
Passages : 36 061

Roquesteron

Tonnages traités : 409 t

Valderoure

Tonnages traités : 1 388 t

Valberg

Tonnages traités : 878 t

Cannes

Tonnages traités : 14 066 t
Passages : 72 525

Peymeinade

Tonnages traités : 5 758 t
Passages : 40 928

Saint-Cézaire-sur-Siagne

Tonnages traités : 2 767 t
Passages : 26 147

Grasse

Tonnages traités : 7 752 t
Passages : 58 270

Puget-Théniers

Tonnages traités : 1 558 t

Saint-Vallier-de-Thiey

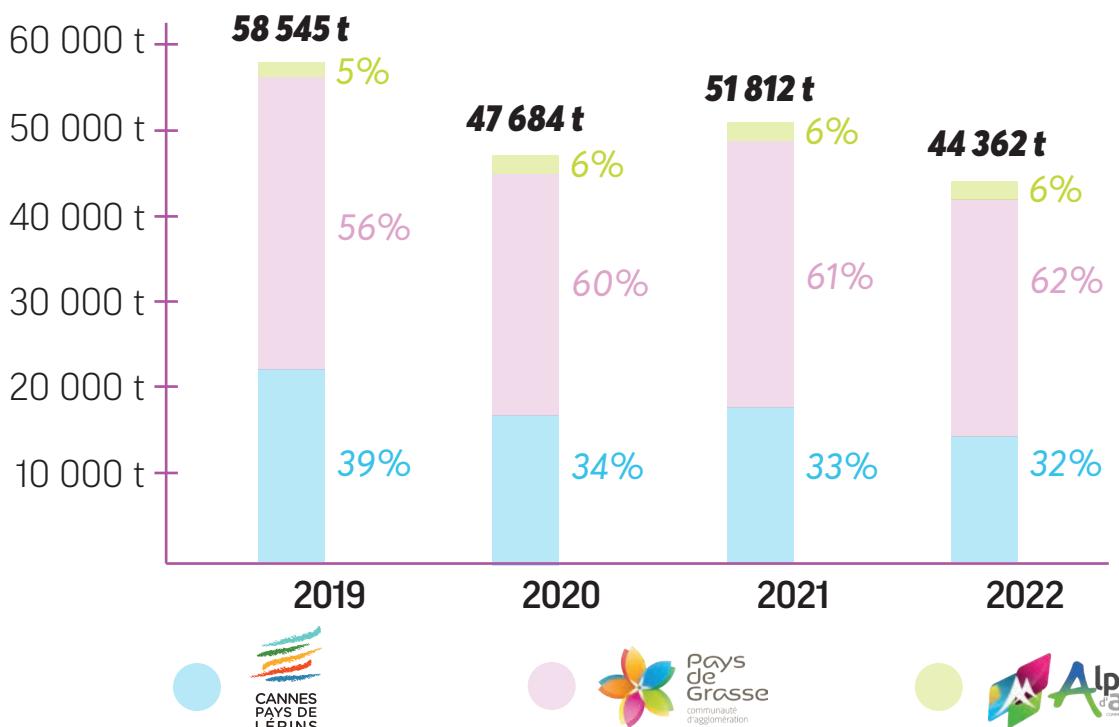
Tonnages traités : 2 420 t
Passages : 16 696

MATÉRIEL

Pour leur bon fonctionnement, les sites sont équipés de :

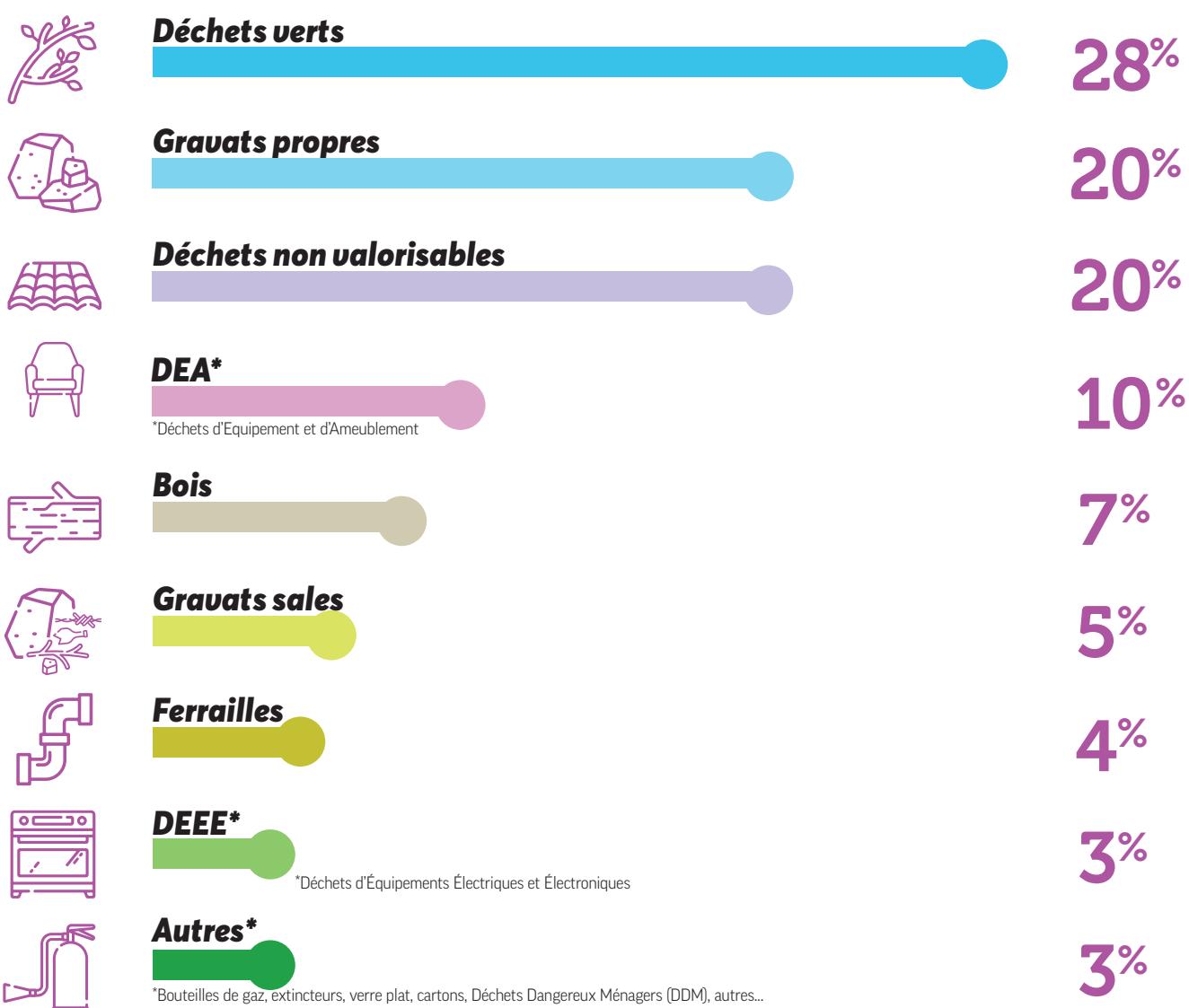
- | | | | |
|--|------------------|--|-------------------------|
| | 4 tractopelles | | 7 compacteurs à cartons |
| | 2 pelles à pneus | | 4 Packmats |

Évolution des flux des déchèteries par EPCI



Composition des tonnages traités en 2022

Détail en annexe 3 p 39



Les déchets acceptés en déchèteries



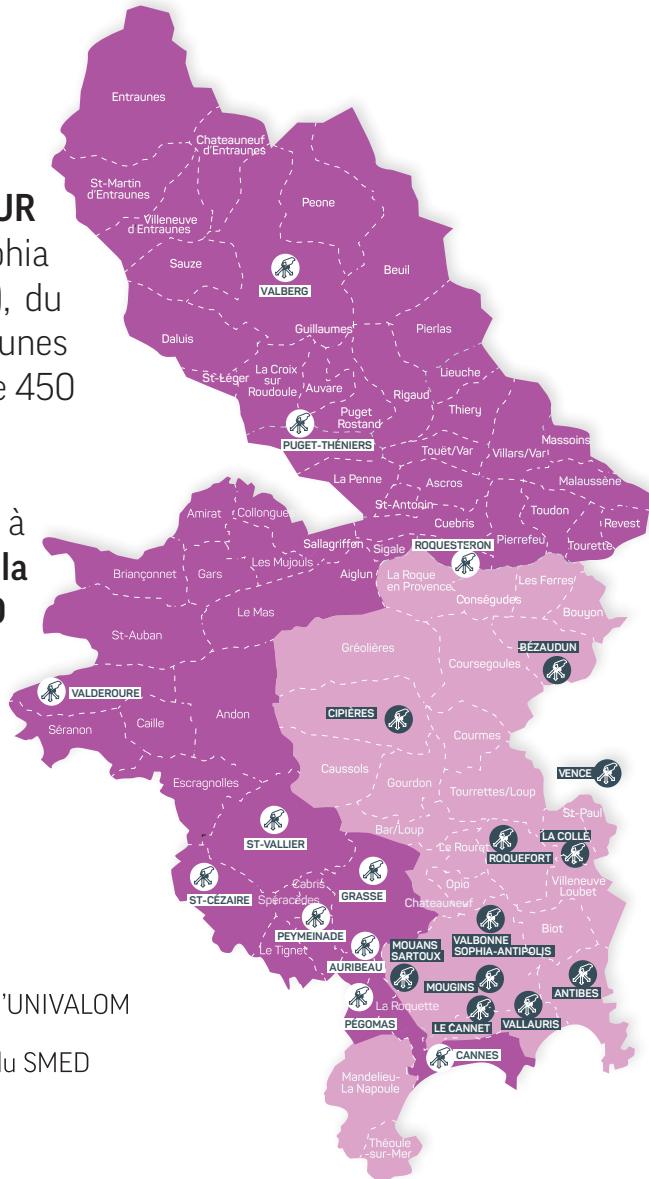
Ainsi que l'ensemble des produits ménagers portant ces symboles d'avertissement.

Un maillage métropolitain

Créé en 2018, le **Pôle Métropolitain CAP AZUR** regroupe les Communautés d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA), Cannes Pays de Lérins (CACPL), du Pays de Grasse (CAPG) et la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA), pour un total de plus de 450 000 habitants.

Afin d'offrir un service public performant et à moindre coût, **les deux syndicats en charge de la valorisation et du traitement des déchets, le SMED et UNIVALOM, ont mutualisé les conditions d'accès** aux 21 déchèteries du territoire.

Conditions tarifaires en annexe 4 p 41



■ Territoire d'UNIVALOM

■ Territoire du SMED

Les Services Supports des déchèteries du SMED

> La régie « Transport » :

La régie « Transport » du SMED est composée de 4 agents et 3 camions, dont le dernier a été acquis en juin 2022. **Près de 9 300 tonnes de déchets ont été transportées en 2022 (contre 6 400 tonnes 2021).**

Cette régie interne permet au SMED d'optimiser les coûts et de bénéficier d'une meilleure flexibilité sur le fonctionnement des sites.

Répartition de l'activité de la régie par déchèterie



Répartition de l'activité de la régie par type de déchet



> La régie « Travaux » :

L'agent en charge de la régie « Travaux » du SMED intervient principalement pour les travaux d'entretien courant de l'ensemble des déchèteries et des bureaux administratifs. Il peut être secondé par un agent polyvalent lorsque cela est nécessaire.

176 interventions ont été enregistrées en 2022

> Le Service « Régie-recettes » :

Depuis 2021, le service a effectué un important travail de mise à jour des comptes usagers (14 700 en 2022). Plus de 23 450 mails ont été traités durant l'année 2022.



On compte désormais plus de 62 700 comptes actifs, dont 4 700 créations cette année.



En 2022, le service a encaissé 1 248 331 € de recettes.

II - LES INDICATEURS FINANCIERS

Le SMED a souhaité mettre en place la Matrice des coûts élaborée par l'ADEME depuis 2021. Celle-ci est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME.

Alimentée par des données comptables, en détaillant les charges et produits associés pour chaque flux. Véritable outil d'aide à la décision, la Matrice des coûts permet :

- d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion,
- de disposer de règles de remplissage communes et pérennes entre collectivités,
- d'obtenir un suivi de l'évolution des coûts.

Répartition des charges

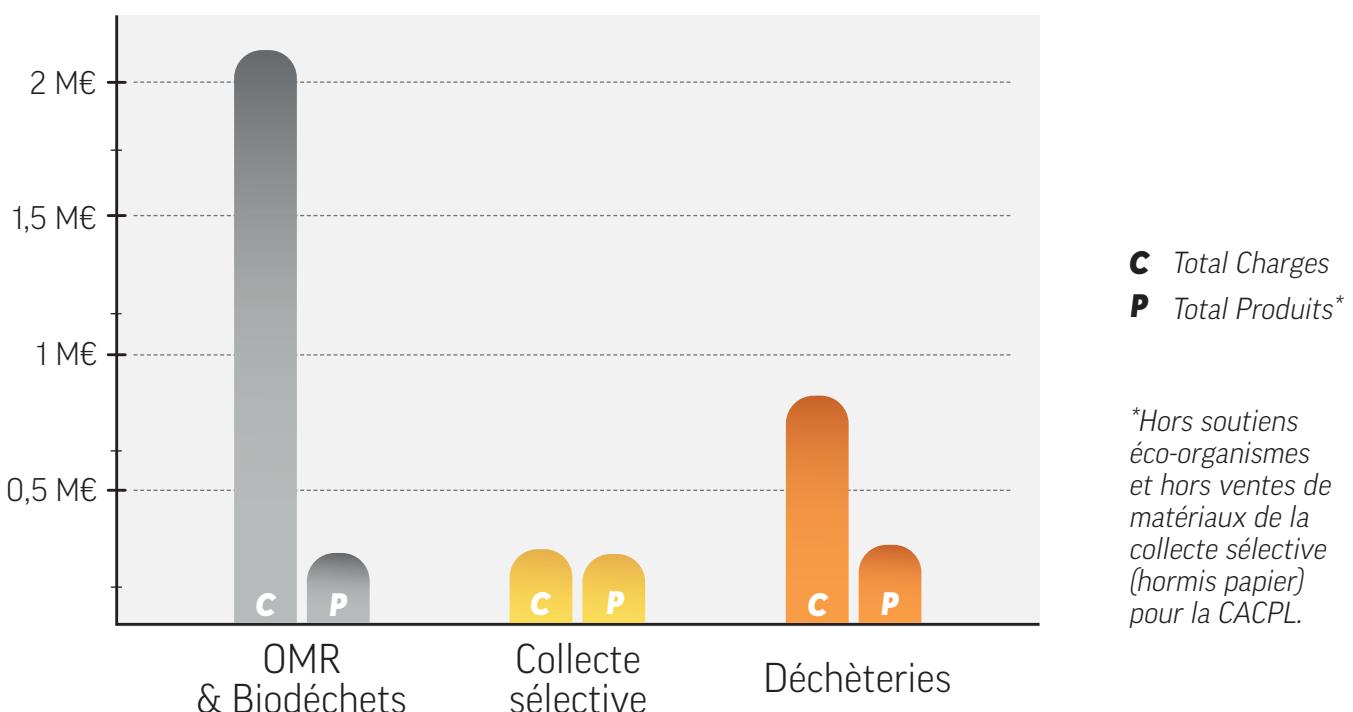


*concerne les DDM et contenants sous pression.

Répartition des produits et contributions

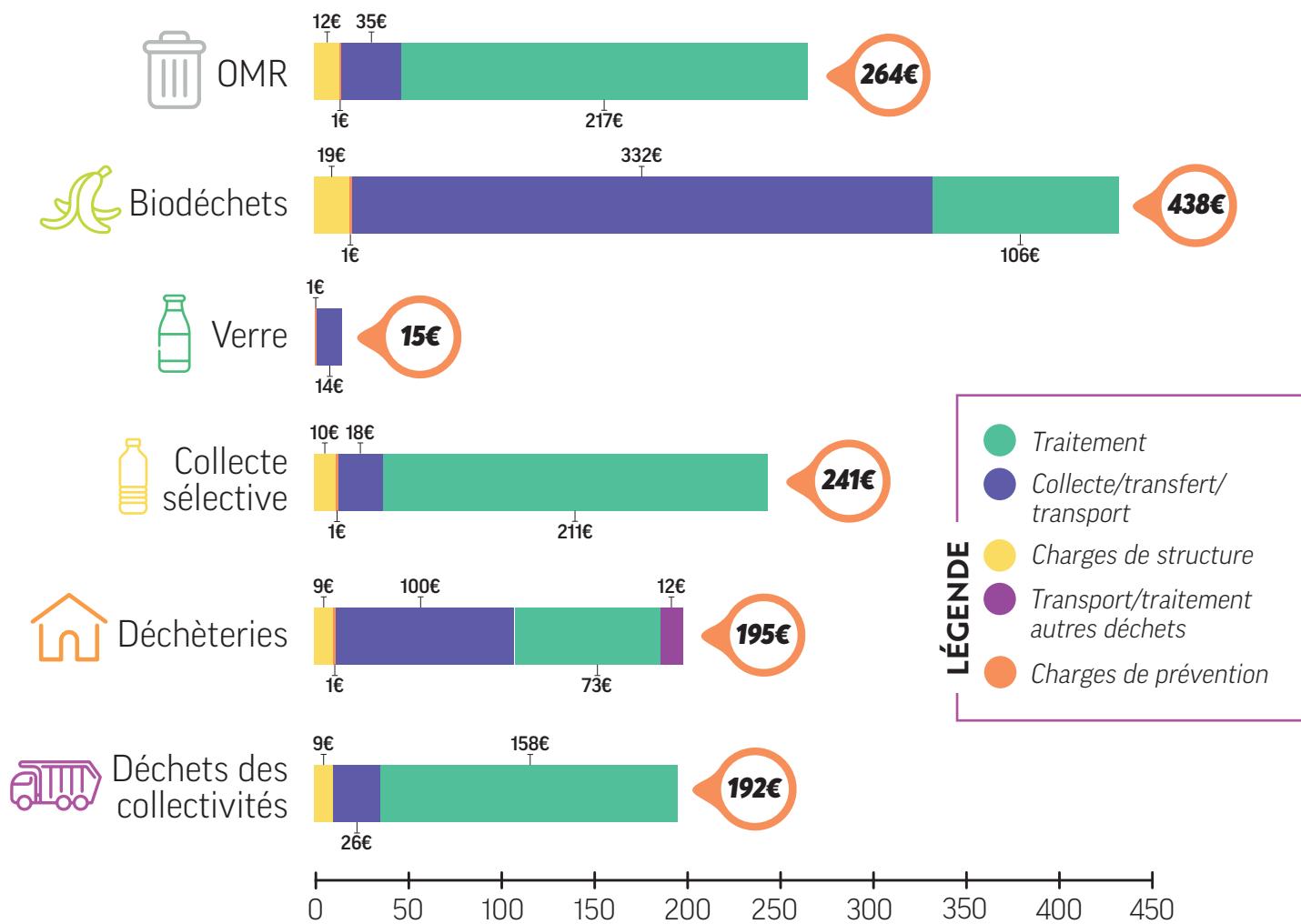


Couverture des charges par les produits (hors contribution)



Pour information, le SMED ne perçoit pas de soutiens financiers des éco-organismes CITEO (collecte sélective) et Eco-System (DEEE) pour la CACPL. Ils sont perçus directement par cette collectivité.

Répartition des charges principales pour chaque type de flux en €/t



LÉGENDE

- Traitement
- Collecte/transfert/transport
- Charges de structure
- Transport/traitement autres déchets
- Charges de prévention

Coût aidé* par flux en €/tonne

 OMR
231€/t

 Biodéchets
295€/t

 Verre
0€/t

 Collecte sélective
4€/t

 Déchèteries
127€/t

 Déchets des collectivités
192€/t

Pour information, le coût aidé de la collecte sélective, du verre et des flux de déchèteries a été calculé sur l'ensemble des flux et des tonnages des trois adhérents de la compétence 1 sans distinction des tonnages qui bénéficient des soutiens ou non.

*ensemble des charges – ensemble des produits (hors contributions).



03 ACTIONS DE PRÉVENTION & COMMUNICATION

↗ Saison 4 du dispositif « Objectif Zéro Déchet »

Depuis 2019, le SMED invite les foyers volontaires à s'engager dans cette démarche humaine et écologique en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé et totalement gratuit d'une durée de 6 mois.

Grâce à des ateliers pratiques sur différentes thématiques auxquels sont invitées à participer les familles volontaires, l'objectif est de modifier leurs habitudes de consommation en vue de réduire la production globale de déchets.

La quatrième saison de l'opération s'est déroulée sur **les communes de Cabris/Spéracèdes, Cannes, Guillaumes, Grasse, Pégomas et a permis de mobiliser plus de 400 foyers.**

Les ateliers pratiques ont rassemblé en moyenne une quinzaine de participants par session.



↗ Les événements grand public « Zéro Déchet »



Cannes Fashion Frip Tour

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, le SMED a missionné le CPIE des Îles de Lérins & Pays d'Azur pour réaliser une action désormais devenue phare, « la Fashion Frip Tour » de Cannes : **une balade urbaine de sensibilisation pour comprendre l'impact environnemental caché de la mode et découvrir les alternatives existantes** à travers la visite d'enseignes spécialisées (fripières, boutiques sociales et solidaires).

Troc de Noël à Cabris

Organisé en partenariat avec Méditerranée 2000 et la Mairie de Cabris le 3 décembre, le troc de Noël a permis aux participants **d'échanger et chiner des objets pour préparer les fêtes (décorations, jeux, jouets)**. Ceux qui n'ont pas trouvé preneurs ont été donnés aux associations « Une voix pour elles » et « EMMAUS ».



Carnaval Zéro Déchet

Au mois de février, **une centaine d'enfants de 3 à 14 ans et leurs familles** se sont réunies à Cannes et à Grasse pour un après-midi festif comprenant des ateliers créatifs, jeux, contes et théâtre participatif autour de l'éco-citoyenneté. Ces animations ont été proposées avec Méditerranée 2000 et le CPIE des Îles de Lérins & Pays d'Azur.



L'école des héros du Zéro Déchet

120 enfants du bassin cannois et grassois ont pu participer à cet évènement familial. Au programme, des ateliers, des jeux et un quizz, pour apprendre toutes les astuces sur l'art de réduire ses déchets en s'amusant.

Interventions scolaires

Deux interventions pédagogiques auprès d'une soixantaine de scolaires ont été réalisées par l'association « Apis Mellifera » dans les écoles des communes de Roquesteron en mars et de Guillaumes en novembre.

↗ Distributions de compost dans les déchèteries SMED - UNIVALOM

A l'occasion de la semaine nationale du compostage (26 mars – 10 avril) et de la SERD (19 au 27 novembre), deux opérations de distribution gratuite de compost ont été organisées dans les déchèteries d'Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Pégomas et Puget-Théniers. Un moyen simple de démontrer l'importance de la valorisation des déchets organiques et de sensibiliser les usagers aux vertus de cet amendement naturel.



↗ Visites du centre de tri de Cannes

84 visites ont été animées au Centre de Tri en 2022 par les ambassadeurs du tri. Au mois de mai, le SMED a reçu **des membres du Centre Hospitalier de Cannes Simone Veil.** Médecins, pharmaciens, cadres, infirmières et sage-femmes ont découvert le fonctionnement du centre de tri et les différentes étapes de tri afin de mieux comprendre les enjeux du recyclage et d'améliorer le tri des déchets au sein du milieu hospitalier.



↗ Valorisation des déchets verts

Depuis 2021, le SMED est engagé dans une démarche expérimentale de broyage des déchets verts collectés sur les déchèteries de Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey et Peymeinade, sur un terrain attenant à la déchèterie de Saint-Cézaire. Une fois broyés, les déchets verts sont transportés chez les agriculteurs partenaires du SMED pour la fertilisation de leurs sols. **Cette opération, pérennisée en 2022, démontre ainsi la possibilité d'une valorisation locale de cette ressource. Ce sont ainsi 200 tonnes de déchets verts qui ont été broyées et pour lesquelles un transport et un traitement a été évité.**

Afin de développer la gestion circulaire de ce type de déchets et de limiter leurs apports en déchèteries, le SMED s'est aussi engagé en 2022 auprès des associations pilotes « Compost'n Co » et la « SCIC Tetris », pour promouvoir la nouvelle plateforme « Bours'O Vert ». Permettant aux particuliers et aux professionnels de déposer des petites annonces gratuites, cette plateforme internet a pour but de **valoriser le broyat et les résidus végétaux issus de l'entretien des jardins et espaces verts.**

D'autres actions de promotion ont également été menées telles que la tenue de stands de sensibilisation en déchèterie lors de la SERD, et la diffusion de l'information lors des ateliers tri et compostage du dispositif « Zéro Déchet ».

↗ Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

En cours d'élaboration, le futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) vise à définir des actions concrètes à mettre en œuvre afin d'atteindre un objectif de réduction des déchets sur une période de 6 ans.

Financé par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 50%, les différents acteurs locaux du territoire se réunissent afin de développer conjointement des actions de prévention. En juin 2022, **un atelier de co-construction sur le thème des déchets verts a été organisé** en lien avec les bureaux d'études Consilium et Eliante, chargés de le réaliser.

➤ Les faits marquants de 2022

..... **23 MARS 2022**

INAUGURATION DE L'ISDND VALLON DES PINS À BAGNOLS-EN-FORET

D'une capacité totale de 1 750 000 tonnes, l'installation reçoit une partie des OMr et des déchets ultimes du SMED ainsi que la Dracénie Provence Agglomération, de la Communauté de Communes du Pays de Fayence et du SMIDDEV. Installation Classée Protection de l'Environnement prévue au SRADDET, l'ISDND accueillera les déchets des collectivités membres de la SPL pendant 25 ans.

..... **20 JUIN 2022**

PREMIÈRE RÉUNION DE LA CCES DANS LE CADRE DU PLPDMA

Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA du SMED, élus, techniciens, partenaires institutionnels et associations se sont réunis pour évoquer les objectifs de réductions des déchets et ainsi faire émerger plusieurs pistes d'action.

..... **21 JUIN 2022**

APPROBATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS « PRÉVENTION, TRI DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE » DU SMED AVEC LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR »

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur soutient les collectivités et établissements publics qui s'engagent dans une démarche de prévention et de gestion des déchets conformément aux objectifs fixés par le SRADDET, notamment via la signature d'un contrat d'objectifs.

..... **21 NOVEMBRE 2022**

SIGNATURE DE L'ACTE D'ACQUISITION DES NOUVEAUX LOCAUX DU SMED

Ces locaux accueilleront les services administratifs du SMED courant du dernier trimestre 2023.

..... **12 DÉCEMBRE 2022**

APPROBATION DU NOUVEAU SCHÉMA DE GESTION DES DÉCHETS DANS LE CADRE DU PÔLE MÉTROPOLITAIN CAP AZUR

Le SMED a approuvé le nouveau schéma global de traitement des déchets de CAP AZUR quant aux OMR, déchets verts, déchets non valorisables et emballages ménagers recyclables afin de privilégier notamment la complémentarité fonctionnelles des structures de traitement. Ce schéma global de traitement des déchets a été adopté en 2022 par l'ensemble des collectivités membres de CAP AZUR dans le but d'obtenir une filière complète autour d'équipements existants et à créer.

↗ Revue de presse



Reportage télévisé

BFM TV Côte d'Azur

- > « Cannes : Le centre de tri des déchets ouvre ses portes »

Le 22 septembre 2022

- > « Tri sélectif : Que deviennent nos déchets ? »

Le 22 septembre 2022



Interview radio

France Bleu Azur

- > Émission « L'invité qui fait du bien à la planète » autour de la démarche « Zéro Déchet ». du SMED.

Le 02 septembre 2022



Article de presse

Nice-Matin

- > « Un atelier pour apprendre à cuisiner antigaspi » - *Mars 2022*.

- > « Il faut produire 30.000 tonnes de déchets en moins » : le défi des villes de l'ouest des Alpes-Maritimes - *Mars 2022*.

- > « Le SMED relance l'opération « Zéro Déchet » - *Septembre 2022*.

- > Les Agglo d'Antibes Cannes et Grasse vont vers une gestion de leurs déchets en autonomie - *Octobre 2022*.

- > « Une nouvelle plateforme nommée Bours'o Vert » - *Décembre 2022*.

Cannes Soleil (journal Cannes)

- > « Ouverture des inscriptions pour l'opération Zéro Déchet » - *Septembre 2022*.

Kiosque (journal Grasse)

- > « Ouverture des inscriptions pour l'opération Zéro Déchet » - *Septembre 2022*.

Pégomag (journal Pégomas)

- > « L'opération Zéro Déchet se poursuit » - *Juillet 2022*.

04 | PERSPECTIVES

La gestion des déchets est un enjeu crucial pour la société actuelle mais également pour les générations futures. C'est pourquoi **il est déterminant de considérer ces déchets comme des sources d'énergies renouvelables** nécessaires à la transformation environnementale en cours et à venir.

Dans le cadre de la coopération renforcée avec les membres du Pôle Métropolitain « CAP AZUR », des unités spécialisées de traitement vont être réalisées :

- **une Centrale de Production d'Énergies à partir des encombrants** qui, menée dans le cadre d'un groupement de commandes avec la CACPL, a pour objectif d'optimiser le coût de traitement des déchets en valorisant leur pouvoir énergétique ;
- **des plateformes de proximité pour le tri, la valorisation des déchets verts et des biodéchets** sur les territoires de chaque EPCI ;

Ces projets d'infrastructures de gestion des déchets modernes et efficaces témoignent de notre détermination à **trouver des solutions pérennes afin de relever les défis environnementaux de notre société**. En outre, ils s'intègrent dans les objectifs du SRADDET qui visent à appréhender le déchet comme une ressource secondaire, et développer ainsi de nouvelles activités économiques basées sur un système circulaire.

L'ISDND du Vallon des Pins accueillera pendant 25 ans dans les meilleures conditions les déchets ultimes provenant de ses adhérents. Gérée en régie par le personnel du site et le matériel de la SPL, son exploitation permettra de porter une attention particulière aux déchets entrants et **d'obtenir des coûts de traitement très avantageux**.

L'année 2023 sera également marquée par la modification du périmètre du SMED avec le départ de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur dès le 1^{er} janvier.

La mise en œuvre du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), qui sera approuvé en 2023 pour une durée de six ans, assurera notamment la bonne coordination des engagements pris par l'ensemble des collectivités membres de CAP AZUR afin de mettre en œuvre les moyens nécessaires et ambitieux pour favoriser la réduction des déchets.

De nouvelles actions de prévention seront développées et renforcées par notre syndicat afin de poursuivre ses objectifs : adopter des pratiques durables et poursuivre une valorisation toujours plus importante et nécessaire pour protéger notre environnement.

05 | ANNEXES

I	Évolution du gisement de la compétence 1 par flux	p 36
II	A : Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes	P 38
	B : Résultats de valorisation de l'ensemble des déchets	P 38
III	Évolution des tonnages collectés dans les déchèteries	P 39
IV	Grille tarifaire 2022	P 41
V	Les exutoires de traitement à l'échelle départementale et régionale	P 42
VI	Répartition des déchets sur les exutoires de traitement (compétence 1)	P 44
VII	Répartition des déchets sur les quais de transit (compétence 1)	P 46
VIII	Liste des marchés	P 47
IX	Bilan financier en fonctionnement	P 49
X	Les éléments financiers : Matrice des coûts complète	P 50
XI	Les tarifs de traitement 2022 des EPCI membres du SMED	P 54
XII	Ventilation des soutiens perçus	P 56

ANNEXE I : Évolution du gisement de la compétence 1 par flux

	CACPL					CAPG				
	2019	2020	2021	Évolution	2022	2019	2020	2021	Évolution	2022
OMR	39 158 t	38 595 t	41 085 t	7%	43 877 t	32 882 t	34 031 t	34 007 t	-3%	33 047 t
Biodéchets					3 t	108 t	72 t	69 t	-39%	42 t
Cartons	228 t	166 t	201 t	7%	215 t	408 t	352 t	430 t	-1%	425 t
EMR & JRM	6 611 t	5 417 t	5 215,31 t	9%	5 667 t	4 684 t	4 707 t	4 535 t	1%	4 561 t
Bois	1 964 t	1 104 t	952 t	-29%	679 t	3 087 t	2 614 t	2 517 t	-17%	2 101 t
Gaz & Extincteurs	15 t	11 t	10 t	-37%	6 t	40 t	32 t	33 t	-20%	26 t
DDM	187 t	158 t	130 t	0 %	110 t	164 t	184 t	220 t	-7%	205 t
DEA	1 669 t	1 416 t	1 540 t	1%	1 552 t	1 894 t	1 691 t	2 584 t	2%	2 647 t
Déchets Verts	7 645 t	5 135 t	4 861 t	-25%	3 627 t	12 235 t	10 419 t	10 978 t	-16%	9 224 t
DEEE*	464 t	402 t	419 t	-16%	353 t	744 t	684 t	730 t	-11%	649 t
Divers**	57 t	17 t	33 t	-16%	28 t	40 t	65 t	105 t	36%	143 t
Ferrailles	872 t	672 t	682 t	-13%	590 t	1 362 t	1 311 t	1 339 t	-24%	1 021 t
Gravats Propres	4 831 t	3 831 t	3 913 t	-8%	3 593 t	4 483 t	4 893 t	5 517 t	-14%	4 725 t
Gravats Sales	38 t	274 t	510 t	-31%	351 t	3 035 t	1 544 t	1 933 t	-5%	1 834 t
Non Valorisable	9 458 t	7 938 t	8 740 t	-17%	7 247 t	6 113 t	5 656 t	5 762 t	-11%	5 112 t
Verre	3 002 t	2 420 t	2 767 t	26%	3 492 t	2 526 t	2 571 t	2 600 t	1%	2 626 t
Verre Plat						456 t	423 t	478 t	-6%	451 t
TOTAL	76 198 t	67 556 t	71 058 t	0,5%	71 390 t	74 260 t	71 251 t	73 838 t	-7%	68 839 t

*DEEE : y compris lampes et néons.

**Divers : pneus, piles, vêtements, cartouches encre, huiles alimentaires.

CCAA					TOTAL SMED						
2019	2020	2021	Evolution	2022	2019	2020	2021	Évolution	2022	Tonnes	Kg/hab
3 055 t	3 031 t	3 023 t	-4%	2 902 t	75 095 t	75 657 t	78 115 t	2%	79 826 t	458	
					108 t	72 t	69 t	-34%	45 t	0	
					636 t	518 t	631 t	1%	640 t	4	
520 t	471 t	503 t	0%	502 t	11 815 t	10 596 t	10 253 t	0 t	10 730 t	61	
273 t	233 t	287 t	7%	306 t	5 324 t	3 951 t	3 756 t	-18%	3 086 t	18	
38 t	9 t	10 t	-12%	9 t	93 t	52 t	52 t	-21%	41 t	0	
19 t	21 t	31 t	-29%	22 t	370 t	363 t	382 t	-12%	337 t	2	
28 t	15 t	34 t	38%	47 t	3 591 t	3 123 t	4 158 t	2%	4 246 t	24	
171 t	199 t	210 t	-4%	202 t	20 051 t	15 753 t	16 049 t	-19%	13 053 t	75	
94 t	96 t	128 t	-9%	116 t	1 302 t	1 182 t	1 278 t	-13%	1 118 t	6	
	33 t	50 t	-13%	43 t	96 t	115 t	188 t	14%	214 t	1	
255 t	269 t	295 t	-23%	227 t	2 489 t	2 251 t	2 316 t	-21%	1 838 t	11	
635 t	511 t	653 t	-22%	512 t	9 949 t	9 235 t	10 083 t	-12%	8 830 t	51	
124 t	86 t	48 t	331%	206 t	3 197 t	1 905 t	2 491 t	-4%	2 391 t	14	
1 336 t	1 179 t	1 495 t	-23%	1 155 t	16 907 t	14 773 t	15 997 t	-16%	13 514 t	77	
289 t	360 t	361 t	-17%	298 t	5 817 t	5 351 t	5 728 t	12%	6 416 t	37	
					456 t	423 t	478 t	-6%	451 t	3	
6 837 t	6 514 t	7 129 t	-8%	6 547 t	157 295 t	145 321 t	152 025 t	-3%	146 776 t	841	

ANNEXE II. A : Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes

Conformément au décret 2015-1827 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets (article 3.1.2.a), un indice de réduction des quantités de DND non inertes admis en ISD avec une base 100 en 2010 constitue un indicateur technique relatif au traitement.

Depuis 2010, le territoire du SMED a évolué. À partir de 2014, il regroupe les territoires du SIVADES 2010, hors Mouans-Sartoux, et de la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

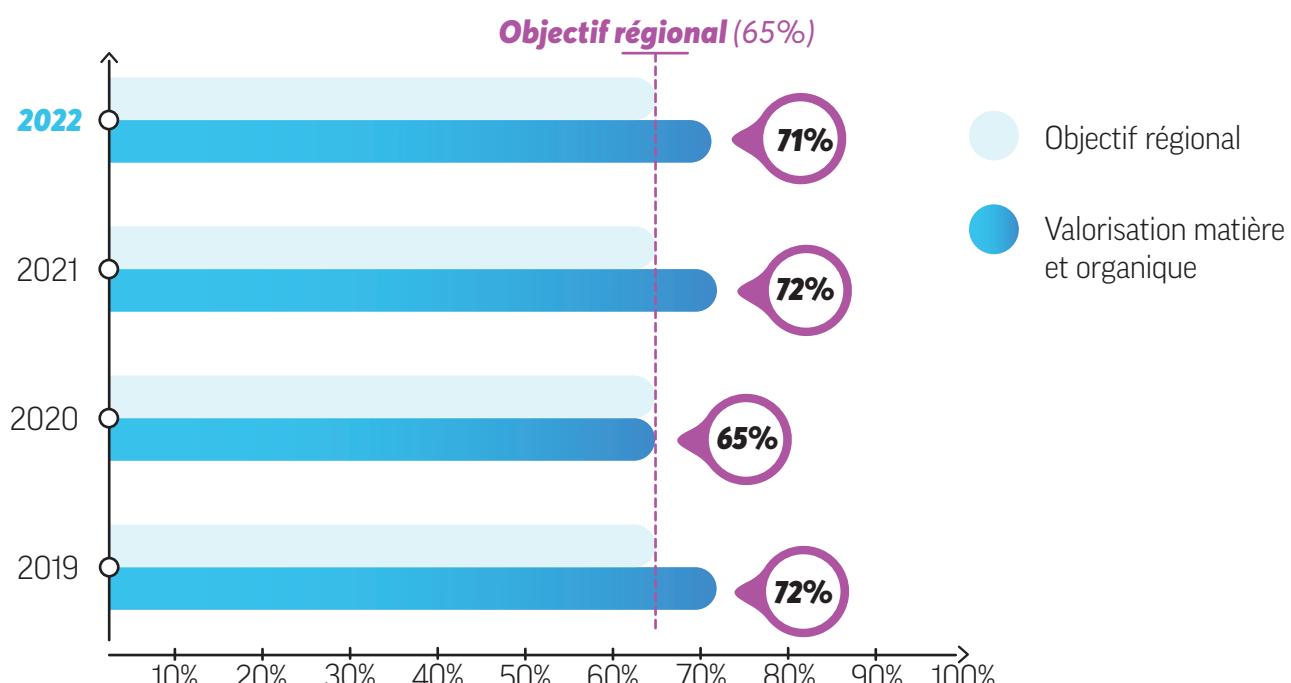
Pour un territoire équivalent, la quantité de déchets non dangereux non inertes admis en enfouissement a diminué de 89 % depuis 2010 :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnage	89 665	24 078	25 720	19 513	8 961	5 766	2 636	5 024	7 194
Indice de réduction	100	27	29	22	10	6	3	6	8
	-73 %	- 71%	- 78%	- 90%	- 94%	- 97%	- 94%	- 92%	
Base de référence				SIVADES		SMED		Base	
2010				81 785		7 880		89 665	

ANNEXE II. B : Résultats de valorisation de l'ensemble des déchets

Voté en 2019 et intégré au SRADDET, le PRPGD fixe un objectif d'un taux cumulé de valorisation matière et organique de +65 % en 2025.

Le SMED atteint cet objectif depuis 2018, soit 71 % pour 2022 !



ANNEXE III : Évolution des tonnages collectés en déchèteries

	2019	2020	2021	2022	
Tonnage des flux par année	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Tonnages	Ratio kg/hab
Cartons	491 t	378 t	491 t	488 t	3 kg/hab
Bois	5 324 t	3 951 t	3 756 t	3 086 t	18 kg/hab
DDM	370 t	363 t	382 t	337 t	2 kg/hab
DEA	3 591 t	3 123 t	4 158 t	4 246 t	24 kg/hab
Déchets verts	19 624 t	15 209 t	15 514 t	12 560 t	72 kg/hab
DEEE	1 302 t	1 182 t	1 278 t	1 118 t	6 kg/hab
Divers	96 t	115 t	188 t	214 t	1 kg/hab
Ferrailles	2 489 t	2 251 t	2 316 t	1 838 t	11 kg/hab
Gaz & extincteurs	93 t	52 t	52 t	41 t	0 kg/hab
Gravats Propres	9 949 t	9 235 t	10 083 t	8 830 t	51 kg/hab
Gravats Sales	3 197 t	1 905 t	2 120 t	2 309 t	13 kg/hab
Non Valorisable	11 564 t	9 495 t	10 997 t	8 844 t	51 kg/hab
Verre Plat	456 t	423 t	478 t	451 t	3 kg/hab
TOTAL	58 545 t	47 684 t	51 812 t	44 362 t	254 kg/hab

Tonnage des flux par EPCI	CACPL	CAPG	CCAA	TOTAL SMED
Cartons	213 t	275 t	0 t	488 t
Bois	679 t	2 101 t	306 t	3 086 t
DDM	110 t	205 t	22 t	337 t
DEA	1 552 t	2 647 t	47 t	4 246 t
Déchets verts	3 134 t	9 224 t	202 t	12 560 t
DEEE	353 t	649 t	116 t	1 118 t
Divers	28 t	143 t	43 t	214 t
Ferrailles	590 t	1 021 t	227 t	1 838 t
Gaz & extincteurs	6 t	26 t	9 t	41 t
Gravats Propres	3 593 t	4 725 t	512 t	8 830 t
Gravats Sales	289 t	1 814 t	206 t	2 309 t
Non Valorisable	3 519 t	4 170 t	1 155 t	8 844 t
Verre Plat	0 t	451 t	0 t	451 t
TOTAL	14 066 t	27 451 t	2 845 t	44 362 t

Tonnage des flux par déchèterie	Cannes	Auribeau	Grasse	Pégomas	Peymeinade	Saint-Cézaire sur Siagne	Saint-Vallier de-Thiey	Valderoure	Puget-Theniers	Roquesteron	Valberg	TOTAL 2022
Cartons	213 t	31 t	98 t	47 t	41 t	37 t	21 t	0 t	0 t	0 t	0 t	488 t
Bois	679 t	288 t	650 t	376 t	369 t	196 t	222 t		294 t		12 t	3 086 t
DDM	110 t	24 t	63 t	32 t	37 t	20 t	16 t	13 t	14 t	4 t	4 t	337 t
DEA	1 552 t	302 t	1 032 t	366 t	476 t	205 t	208 t	58 t			47 t	4 246 t
Déchets verts	3 134 t	1 853 t	2 429 t	865 t	2 206 t	1 061 t	660 t	150 t	202 t			12 560 t
DEEE	353 t	57 t	236 t	92 t	101 t	77 t	49 t	37 t	71 t	21 t	24 t	1 118 t
Divers	28 t	8 t	27 t	28 t	12 t	12 t	17 t	39 t	27 t	0 t	16 t	214 t
Ferrailles	590 t	97 t	295 t	151 t	152 t	123 t	94 t	109 t	131 t	33 t	63 t	1 838 t
Gaz & extincteurs	6 t	3 t	7 t	3 t	4 t	3 t	2 t	4 t	5 t	2 t	2 t	41 t
Gravats Propres	3 593 t	341 t	1 190 t	482 t	1 329 t	485 t	653 t	245 t	367 t	114 t	31 t	8 830 t
Gravats Sales	289 t	308 t	565 t	278 t	364 t	126 t	156 t	17 t		11 t	195 t	2 309 t
Non Valorisable	3 519 t	505 t	1 043 t	624 t	601 t	385 t	296 t	716 t	447 t	224 t	484 t	8 844 t
Verre Plat		71 t	117 t	134 t	66 t	37 t	26 t					451 t
TOTAL	14 066 t	3 888 t	7 752 t	3 478 t	5 758 t	2 767 t	2 420 t	1 388 t	1 558 t	409 t	878 t	44 362 t

Détail du tonnage du « Divers » par déchèterie	Cannes	Auribeau	Grasse	Pégomas	Peymeinade	Saint-Cézaire sur-Siagne	Saint-Vallier de-Thiey	Valderoure	Puget-Theniers	Roquesteron	Valberg	TOTAL 2022
Batteries	7,82 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	8 t
Huiles	0 t	0,84 t	2,11 t	0,80 t	1,08 t	0,97 t	1,02 t	0,00 t	0,00 t	5,21 t	0 t	12 t
Piles	1,12 t	0,00 t	0,94 t	0,21 t	0,92 t	0,39 t	0,40 t	0,23 t	0,48 t	0,00 t	0 t	5 t
Pneus Aliapur	6,71 t	5,00 t	12,71 t	21,02 t	6,18 t	7,42 t	11,03 t	33,14 t	18,70 t	9,92 t	0 t	132 t
Pneus hors convention	0 t	0 t	0 t	6,31 t	0 t	0,84 t	0,96 t	5,92 t	8,44 t	0,70 t	0 t	23 t
Vélos	0 t	0 t	0,6 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	0 t	1 t
Vêtements	11,48 t	1,90 t	10,15 t	0,08 t	3,66 t	2,31 t	3,76 t	0 t	0 t	0 t	0 t	33 t
TOTAL	27,71 t	7,74 t	26,51 t	28,42 t	11,84 t	11,93 t	17,17 t	39,29 t	27,62 t	15,83 t	0 t	214 t

ANNEXE IV : Grille tarifaire 2022



ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !

Tarifs de votre réseau des déchèteries



Payez vos factures directement par carte bancaire sur :
www.smed06.fr/ma-decheterie.fr/

	(Communes du territoire*)	(Communes hors territoire*)
	Gratuit jusqu'à 1,5 tonne/an	Payant
■ ENCOMBRANTS	150€/tonne	160€/tonne
■ VEGETAUX	70€/tonne	80€/tonne
■ BOIS	50€/tonne	60€/tonne
■ GRAVATS PROPRES	25€/tonne	35€/tonne
■ GRAVATS SALES & VERRE PLAT	75€/tonne	85€/tonne
■ CARTONS	35€/tonne	45€/tonne
■ AUTRES DECHETS <small>(ferraille, pneu (4/an), bouteilles de gaz (1/an), déchets électriques et électroniques, mobilier, ampoules, néons, batteries, piles, huiles (friture, vidange), déchets dangereux ménagers (60kg/an)).</small>	GRATUIT	10€/tonne
	Tarifs HT	Tarifs HT

*Territoire :

→ **Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) :**
Amirat, Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Cabris, Caille, Collongues, Escagnolles, Gars, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Mas, Le Tignet, Les Moulous, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Séranon, Spéracèdes, Valderoure.

→ **Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) :**
Cannes, le Cannet, Théoule-sur-Mer, Mandelieu, Mougins.



Pour les particuliers du territoire, dépôt payant au-delà de 1,5 tonne.

ANNEXE V : Les exutoires de traitement à l'échelle départementale



Antibes

Ordures Ménagères Résiduelles

Cannes

Collecte sélective

Carros

Ferrailles et batteries

Contes

Déchets non valorisables

Grasse

Déchets Dangereux Ménagers

Le Broc

Ordures Ménagères Résiduelles

Malaussene

Gravats et verre plat

Mougins

Ferrailles et batteries

Nice

Ordures Ménagères Résiduelles

Déchets non valorisables

Gravats et verre plat

Les exutoires de traitement à l'échelle régionale



- Bagnols-en-Forêt**
 - Ordures Ménagères Résiduelles
- Entrevaux**
 - Déchets verts
- Flassans-sur-Issole**
 - Bois
- Fos-sur-Mer**
 - Déchets Dangereux Ménagers

- Fréjus**
 - Déchets verts
 - Ferrailles et batteries
 - Gravats et verre plat
 - Déchets Dangereux Ménagers
 - Plâtre
- Istres**
 - Déchets non valorisables
- Roquebrune-sur-Argens**
 - Gravats et verre plat
- Tarascon**
 - Déchets verts
 - Biodéchets

ANNEXE VI : Répartition des déchets sur les exutoires de traitement (compétence 1)

Type de déchets	Unité de traitement	Mode de traitement	Capacité autorisée	Tonnage 2022
OMR	CVO PAPREC Le Broc (06)	Valorisation organique	70 000 t/an	48 878 t
	UVE VALOMED Antibes (06)	Valorisation énergétique	160 000 t/an	19 477 t
	UVE ARIANEO Nice (06)	Valorisation énergétique	380 000 t/an	4 277 t
	ISDND VALLON DES PINS Bagnols-en-Forêt (83)	Stockage	100 000 t/an	7 194 t
Déchets verts	Plateforme de compostage VALSUD et PROVENCE COMPOST Fréjus (83) et Tarascon (13)	Valorisation organique	30 000 t/an	9 919 t
	Plateforme de compostage SUEZ ORGANIQUE Entrevaux (04)	Valorisation organique	13 000 t/an	3 134 t
Bois	Usine MAURO SAVIOLA MORTARA Italie	Valorisation matière	600 000 t/an	2 407 t
	Centre de valorisation SVBE Fllassans-sur-Issole (83)	Valorisation énergétique & matière	14 900 m ³ stock	679 t
Déchets non valorisables	CTHP VALAZUR Nice (06)	Valorisation énergétique, matière & stockage	120 000 t/an	6 916 t
	Centre de tri ALGORAS Contes (06)	Valorisation matière	655 m ³ stock	727 t
	Centre de valorisation SABATE & BOUTAN Perpignan (66)	Valorisation matière & stockage	NC	1 910 t
	Centre de valorisation CEVENNE DECHETS Alès (30)	Valorisation matière & stockage	5 000 t/an	2 867 t
	Centre de tri PROVENCE VALORISATION Istres (13)	Valorisation énergétique, matière & stockage	290 000 t/an	901 t
Gravats propres, sales et verre plat	ISDI SMVM Malaussène (06)	Stockage & Rembali	280 000 t/an	5 237 t
	Centre de tri BTP VEOLIA Nice (06)	Stockage & Rembali	30 000 t/an	2 553 t
	Centre de valorisation ECO RECEPTE Roquebrune-sur-Argens (83)	Valorisation Matière & Stockage	900 000 t/ an et 130 000 t/an	3 673 t
	Centre de valorisation VAR MATERIAUX Fréjus (83)	Valorisation Matière	950 m ³ stock	189 t
	Centre de tri BG ENVIRONNEMENT La Roquette-sur-Siagne (06)	Valorisation Matière	500 m ³ stock	20 t

Ferrailles et Batteries	Centre de valorisation RUVALOR Mougins (06)	Valorisation matière	300 m ³ sotck	912 t
	Centre de valorisation PURFER Carros (06)	Valorisation matière	180 000 t/an	926 t
DDM	Centre de tri et valorisation OREDUI Grasse (06)	Valorisation matière	31 000 t/an	69 t
	Centre de valorisation SOLAMAT MEREX Fos-sur-mer (13)	Valorisation énergétique	NC	158 t
	Centre de valorisation SO.FO.VAR Fréjus (83)	Valorisation énergétique	72 t/jour	110 t
Bouteilles de gaz et extincteurs	Gaziers locaux Alpes-Maritimes (06)	Valorisation matière	NC	35 t
	Bouteilles de gaz et extincteurs	Valorisation matière	NC	6 t
DEA	Eco-organisme REP / ECOMOBILIER Multisites	Valorisation matière	NC	4 246 t
DEEE	Eco-organisme REP / ECOSYSTEM Multisites	Valorisation matière	NC	1 118 t
Collecte Sélective	Centre de tri PAPREC Cannes (06)	Valorisation matière	26 200 t/an	11 370 t
Verre	Usine OI MANUFACTURING Béziers (30)	Valorisation matière	NC	6 416 t
Biodéchets	Plateforme de compostage PROVENCE COMPOST Tarascon (13)	Valorisation organique	1 470 m ³ stock	45 t
Plâtres	Centre de tri SO.FO.VAR Fréjus (83)	Valorisation matière	906 t/jour	192 t

ANNEXE VII : Répartition des déchets sur les quais de transit (compétence 1)

Quais de transit	Type de déchets	Capacité autorisée
OREDUI Grasse (06)	Biodéchets, bouteilles de gaz et extincteurs, DDM	31 000 t/an
PAPREC Cannes (06)	Déchets non valorisables, OMR	110 000 t/an
SMED Ile Sainte-Marguerite Cannes (06)	Collecte sélective, déchets non valorisables, OMR, verre	100 m ³ stock
SUD EST ASSAINISSEMENT Carros (06)	Déchets verts	1 000 m ³ stock
SUD EST ASSAINISSEMENT Grasse (06)	Déchets non valorisables, OMR	1 000 m ³ stock
SUD EST ASSAINISSEMENT Mandelieu (06)	Gravats propres et sales	15 000 t/an
	Bois et verre plat	120 m ³ stock
	Verre	255 m ³ stock
	Déchets verts et déchets non valorisables	950 m ³ stock
SUD EST ASSAINISSEMENT Nice (06)	DEA et verre	300 t/jour
SUD EST ASSAINISSEMENT Villeuneuve-Loubet (06)	Déchets verts et DEEE	1 000 m ³ stock

ANNEXE VIII : Liste des marchés

<i>Titulaire du contrat</i>	<i>Nature de la prestation</i>	<i>Type de contrat</i>	<i>Échéance maximale</i>
PAPREC CRV	Exploitation du Centre de Tri	MP 10 ans	26/03/2026
PAPREC CRV	Réception et transport des OMR et non valorisables depuis le quai de transit de Cannes	MP 4 ans	30/06/2022
SUD EST ASSAINISSEMENT	Traitemennt des OMR et non valorisables	MP 4 ans	30/06/2022
SUD EST ASSAINISSEMENT	Réception et transport des OMR et non valorisables depuis le quai de transit de Grasse	MP 4 ans	30/06/2022
ALGORA ENVIRONNEMENT	Transport et traitement des non valorisables, transport des cartons, des déchets du quai de transit de l'Île Ste-Marguerite vers le CITT de Cannes	MP 4 ans	31/12/2022
PURFER SAS/ RUVALOR	Transport et traitement des ferrailles et batteries	MP 4 ans	31/12/2022
SUD EST ASSAINISSEMENT	Transport et traitement des gravats propres et sales, verre plat, bois et déchets verts	MP 4 ans	31/12/2022
OREDUI	Transport et traitement des DDM, bouteilles de gaz, extincteurs et bidons souillés	MP 4 ans	31/12/2022
GECCO	Rachat des huiles alimentaires	MP 4 ans	31/12/2022
SUEZ RV MEDITERRANEE	Transport des OMR et de la collecte sélective des déchèteries de Puget-Théniers, Roquesteron, Valberg et Valderoure	MP 4 ans	31/12/2022
SUD EST ASSAINISSEMENT	Location de caissons	MP 4 ans	31/12/2022
PRELEVEO	Missions de suivi de la conformité réglementaire des ICPE exploitées par le SMED Prélèvements, analyses et contrôles des rejets d'eaux résiduaires et des eaux souterraines via des piézomètres	MP 4 ans	22/05/2023
BURGEAP REGION SUD EST	Analyse et contrôle des émissions atmosphériques et des odeurs des ICPE	MP 4 ans	23/05/2023
NSE - KOPP EMMANUEL	Mesures des valeurs limites de bruit des ICPE	MP 4 ans	27/05/2023
APAVER SUD EUROPE	Caractérisation des déchets entrants sur le CVO	MP 4 ans	23/05/2023
CPIE des Iles de Lérins & Pays d'Azur	Objectif "Zéro déchet" sur le périmètre Vallée de la Siagne	MP 4 ans	28/04/2023
MEDITERRANEE 2000	Objectif "Zéro déchet" sur le périmètre grassois	MP 4 ans	29/04/2023
APIS MELLIFERA	Objectif Zéro Déchet sur le périmètre Alpes d'Azur	MP 4 ans	31/12/2022
PAPREC CRV	Exploitation CVO du Broc et transport des refus de process. Lot 1 : Exploitation du CVO	MP 4 ans	30/11/2023

SUEZ RV MEDITERRANEE	Exploitation CVO du Broc et transport des refus de process. Lot 2: Transport des refus du CVO	MP 3 ans	30/11/2023
FATEC	Gestion de flotte pour véhicules industriels et engins spéciaux AC dans le cadre d'une convention avec l'UGAP	MP 4 ans	27/10/2023
SNADEC ASSAINISSEMENT	Entretien et vérification des collecteurs d'eaux pluviales, des réseaux d'eaux usées, des déboucheurs-déshuileurs, des fosses septiques, des bornes à huiles et des ponts bascules des installations du SMED	MP 4 ans	27/01/2024
SUD EST ASSAINISSEMENT	Réception du verre issu de la collecte séparative	MP 4 ans	30/11/2024
OREDUI	Transport et traitement des biodéchets	MP 4 ans	31/12/2024
PACA VENTES	Achat et maintenance de pelle sur pneus	MP 4 ans	09/05/2025
SUEZ RV MEDITERRANEE	Exploitation de la déchèterie de Cannes	MP 4 ans	30/09/2025
DGEOTEC	Suivi de l'évolution géologique et cessation d'activité ICPE du site du Vescorn	MP 2 ans	18/06/2023
VALSUD CSDU04	Traitement des OMR	MP 4 ans	30/06/2026
SUD EST ASSAINISSEMENT	Réception et transport des OMR depuis le quai de transit de Grasse	MP 4 ans	30/06/2026
PAPREC CRV - TRI-VALO CANNES	Réception et transport des OMR depuis le quai de transit de Cannes. Réception, transport et traitement des non valorisables depuis le quai de transit de Cannes.	MP 4 ans	30/06/2026
ELIANTE INGENIERIE ET ENVIRONNEMENT	Réalisation et suivi du PLPDMA du SMED dans le cadre du groupement de commandes avec la CACPL, CAPG, CCAA, CASA, UNIVALOM	MP 4 ans	26/01/2026
SUD EST ASSAINISSEMENT	Réception, transport et traitement des non valorisables du quai de transit de Grasse	MP 3 ans & 9 mois	30/06/2026
SAGE ENGINEERING SARL	Assistance technique, économique, administrative, financière et fiscale pour la création d'une Centrale de Production d'Énergies (CPE) à Haute Qualité Environnementale, alimentée par des déchets et pour l'optimisation de la valorisation des énergies produites, dans le cadre du groupement de commandes CACPL / SMED	MP 12 mois	03/07/2023
RAVETTO Associés AARPI	Assistance juridique pour la création d'une Centrale de Production d'Énergies (CPE) à Haute Qualité Environnementale, alimentée par des déchets et pour l'optimisation de la valorisation des énergies produites, dans le cadre du groupement de commandes CACPL / SMED	MP 12 mois	03/07/2023

ANNEXE IX : Bilan financier en fonctionnement

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	32 780 210 €	PRODUITS DES SERVICES	10 101 818 €
Dont :		Dont :	
Achats non stockés de matière et fournitures	162 773 €	Recettes rachat matières	1 116 425 €
Prestations déchets	31 521 511 €	Recettes régie	1 248 331 €
Autres prestations de services	19 239 €	Facturation compétence 2	7 479 182 €
Locations immobilières et mobilières, charges locatives	440 631 €	Redevance d'utilisation des quais	137 875 €
Entretiens et réparations	83 345 €	Facturation Photovoltaïque	120 005 €
Maintenance	24 629 €		
Assurances	73 875 €	ATTENUATIONS DE CHARGES	112 477 €
Frais d'études et de recherches	54 334 €		
Frais divers	38 906 €	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	26 937 166 €
Autres services extérieurs	326 658 €	Dont :	
Impôts et taxes	34 310 €	Contribution EPCI-compétence 1	25 000 005 €
		Soutiens éco-organismes	1 396 736 €
		Facturation dépôts déchets	540 425 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 756 970 €	IMPÔTS ET TAXES	- €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	153 502 €	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	3 597 €
CHARGES FINANCIÈRES	1 202 304 €	PRODUITS FINANCIERS	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	72 639 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	81 333 €
AMORTISSEMENTS ET OPÉRATIONS D'ORDRE	1 868 495 €	OPÉRATIONS D'ORDRE	692 072 €
TOTAL DES DÉPENSES	38 834 120 €	TOTAL DES RECETTES	37 928 462 €

ANEXE X : Les éléments financiers : Matrice des coûts complète

	OMR	Biodéchets	Verre	Collecte sélective ⁽¹⁾
Charges de structure	932 430 €	876 €	4 300 €	118 322 €
Prévention	79 663 €	45 €	6 366 €	11 281 €
Collecte ⁽⁴⁾	0 €	0 €	0 €	0 €
Transfert / Transport	2 789 134 €	14 110 €	86 637 €	208 368 €
Traitement	17 293 020 €	4 786 €	0 €	2 400 515 €
Transport et traitement des déchets dangereux	0 €	0 €	0 €	0 €
Total charges	21 094 247 €	19 817 €	97 303 €	2 738 487 €
Matériaux	120 005 €	0 €	66 833 €	823 081 €
Prestations à des tiers ⁽⁵⁾	60 118 €	0 €	0 €	0 €
Facturation à l'usager	0 €	0 €	0 €	0 €
Soutiens	56 793 €	0 €	28 162 €	897 990 €
Reprises et subventions	1 281 706 €	0 €	0 €	201 439 €
Aides à l'emploi	4 950 €	6 €	403 €	697 €
Produits divers ⁽⁶⁾	1 099 459 €	6 475 €	0 €	770 546 €
Total produits	2 623 030 €	6 481 €	95 398 €	2 693 754 €
Charges fonctionnelles	932 430 €	876 €	4 300 €	118 322 €
Charges techniques	20 161 817 €	18 941 €	93 003 €	2 620 165 €
Total charges	21 094 247 €	19 817 €	97 303 €	2 738 487 €
Total produits	2 623 030 €	6 481 €	95 398 €	2 693 754 €
Coût aidé HT	18 471 216 €	13 335 €	1 905 €	44 733 €
Tonnage de référence	79 826 t	45 t	6 416 t	11 370 t
Coût complet/tonne	264 €/t	438 €/t	15 €/t	241 €/t
Coût aidé/tonne	231 €/t	295 €/t	0,30 €/t	4 €/t

Le coût du service public présenté dans la matrice des coûts est calculé en 2022 selon la méthode Compta-coût de l'ADEME, avec notamment une prise en compte estimative du soutien CITEO et une affectation des dépenses et des recettes de l'année analysée. Le coût du service public est calculé hors contributions des EPCI.

Déchetteries	Déchets des collectivités ⁽²⁾	Gestion du passif ⁽³⁾	TOTAL
379 276 €	44 623 €	14 913 €	1 494 740 €
49 240 €	0 €	0 €	146 595 €
2 662 312 €	0 €	0 €	2 662 312 €
1 693 643 €	136 450 €	0 €	4 928 342 €
3 200 704 €	827 750 €	322 453 €	24 049 228 €
527 168 €	0 €	0 €	527 168 €
8 512 344 €	1 008 824 €	337 366 €	33 808 387 €
204 511 €	0 €	0 €	1 214 431 €
594 478 €	0 €	0 €	654 596 €
943 607 €	0 €	0 €	943 607 €
251 992 €	0 €	0 €	1 234 937 €
195 043 €	0 €	20 878 €	1 699 066 €
4 324 €	0 €	0 €	10 380 €
725 254 €	0 €	310 823 €	2 912 558 €
2 919 211 €	0 €	331 701 €	8 669 576 €
379 276 €	44 623 €	14 913 €	1 494 740 €
8 133 068 €	964 200 €	322 453 €	32 313 646 €
8 512 344 €	1 008 824 €	337 366 €	33 808 387 €
2 919 211 €	0 €	331 701 €	8 669 576 €
5 593 133 €	1 008 824 €	5 665 €	25 138 811 €
43 874 t	5 245 t		146 776 t
194 €/t	192 €/t		230 €/t
127 €/t	192 €/t		171 €/t

⁽¹⁾ regroupe le papier, l'emballage et le carton de la collecte sélective et provenant des déchèteries.

⁽²⁾ déchets apportés directement par les services techniques des adhérents du SMED, sur un point de regroupement désigné par le SMED (déchets non valorisables, déchets verts et gravats sales).

⁽³⁾ cessations d'activité des sites de Massoins et de Valderoure.

⁽⁴⁾ ensemble des charges liées au haut de quai des déchèteries.

⁽⁵⁾ dont utilisation des déchèteries par les usagers non SMED habitants sur le territoire CAP AZUR.

⁽⁶⁾ dont redevances d'utilisation des outils du SMED par d'autres collectivités, ventes d'immobilisations,...

Les éléments financiers : Matrice des coûts des déchèteries

	Bois	Gaz & Extincteurs	DDM	DEA	Déchets verts	DEEE
Charges de structure (dont charges diverses)	26 676 €	354 €	2 915 €	36 706 €	108 585 €	9 661 €
Prévention	3 463 €	46 €	378 €	4 765 €	14 097 €	1 254 €
Collecte	187 251 €	2 483 €	20 458 €	257 655 €	762 208 €	67 812 €
Transfert / Transport	178 963 €				463 660 €	
Traitement	223 009 €				927 812 €	
Transport et traitement des déchets dangereux		172 832 €	354 336 €			
TOTAL CHARGES	619 362 €	175 715 €	378 087 €	299 126 €	2 276 362 €	78 727 €
Matériaux						
Prestation à des tiers	50 844 €				206 962 €	
Facturation à l'usager	80 704 €				328 507 €	
Soutiens				192 755 €		59 237 €
Reprises et subvention	13 718 €	182 €	1 499 €	18 876 €	55 840 €	4 968 €
Aides à l'emploi	304 €	4 €	33 €	419 €	1 238 €	110 €
Autres produits	47 142 €	126 920 €	61 647 €	54 394 €	137 798 €	32 636 €
TOTAL PRODUITS	192 712 €	127 105 €	63 179 €	266 443 €	730 345 €	96 952 €
Charges fonctionnelles	26 676 €	354 €	2 915 €	36 706 €	108 585 €	9 661 €
Charges techniques	592 686 €	175 361€	375 173 €	262 421 €	2 167 777 €	69 066 €
Total charges	619 362 €	175 715€	378 087 €	299 126 €	2 276 362 €	78 727 €
Total produits	192 712 €	127 105 €	63 179 €	266 443 €	730 345 €	96 952 €
Coût aidé* HT	426 651 €	48 609 €	314 908 €	32 683 €	1 546 017 €	-18 225 €
Tonnage de référence	3 086 t	41 t	337 t	4 246 t	12 560 t	1 118 t
Coût complet	201 €/t	4 286 €/t	1 122 €/t	70 €/t	181 €/t	70 €/t
Coût aidé	138 €/t	1 186 €/t	934 €/t	8 €/t	123 €/t	-16 €/t

*Pneus, piles, batteries, vêtements, huiles alimentaires, vélos.

Divers*	Ferrailles	Gravats propres	Gravats sales	Non valorisable	Verre plat	TOTAL
1 850 €	15 890 €	76 334 €	19 960 €	76 446 €	3 899 €	379 276 €
240 €	2 063 €	9 910 €	2 591 €	9 925 €	506 €	49 240 €
12 988 €	111 541 €	535 826 €	140 111 €	536 611 €	27 367 €	2 662 312 €
	28 840 €	212 028 €	95 636 €	679 978 €	34 539 €	1 693 643 €
9 789 €		149 793 €	159 302 €	1 702 482 €	28 518 €	3 200 704 €
						527 168 €
24 868 €	158 334 €	983 892 €	417 600 €	3 005 442 €	94 828 €	8 512 344 €
	204 511 €					204 511 €
		145 492 €	38 044 €	145 705 €	7 431 €	594 478 €
		230 938 €	60 387 €	231 276 €	11 795 €	943 607 €
						251 992 €
952 €	8 172 €	39 255 €	10 265 €	39 312 €	2 005 €	195 043 €
21 €	181 €	870 €	228 €	872 €	44 €	4 324 €
23 571 €	3 626 €	48 955 €	79 778 €	72 525 €	36 263 €	725 254 €
24 543 €	216 490 €	465 510 €	188 702 €	489 691 €	57 538 €	2 919 211 €
1 850 €	15 890 €	76 334 €	19 960 €	76 446 €	3 899 €	379 276 €
23 018 €	142 444 €	907 558 €	397 640 €	2 928 996 €	90 930 €	8 133 068 €
24 868 €	158 334 €	983 892 €	417 600 €	3 005 442 €	94 828 €	8 512 344 €
24 543 €	216 490 €	465 510 €	188 702 €	489 691 €	57 538 €	2 919 211 €
325 €	-58 157 €	518 382 €	228 899 €	2 515 751 €	37 290 €	5 593 133 €
214 t	1 838 t	8 830 t	2 309 t	8 844 t	451 t	43 874 t
116 €/t	86 €/t	111 €/t	181 €/t	340 €/t	210 €/t	194 €/t
2 €/t	-32 €/t	59 €/t	99 €/t	284 €/t	83 €/t	127 €/t

ANNEXE XI : Les tarifs de traitement 2022 des EPCI membres du SMED

AR Prefecture	006-20000586-20220411-20220005-DE
Reçu le 14/04/2022	République Française
Publié le 14/04/2022	Département des Alpes-Maritimes



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS N° 2022/0005

Séance du lundi 11 avril 2022

<u>Date de la convocation</u>
<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 12
Présents : 8
Procurations : 1
Votants : 9

L'an deux mil vingt-deux,

Le onze avril à dix sept heures,

Le Comité du Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets légalement convoqué, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELIA, Président.

Compte tenu de la crise sanitaire et jusqu'au 31 juillet 2022, les conditions de quorum des assemblées sont prorogées pour réunir les organes délibérants des collectivités et des établissements publics qui en relèvent (loi Vigilance Sanitaire n°2021-1465 du 10 novembre 2021) : seule la présence d'un tiers des membres est requise, chaque délégué peut détenir deux procurations et les réunions peuvent être organisées en visioconférence ou en audioconférence.

Présents :

Titulaires :

Messieurs Jean-Marc DELIA, Robert CIAIS, Frank CHIKLI, Jean-Pierre DERMIT, Philippe HEURA, Arnaud PRIGENT

Madame Françoise BRUNETEAUX

Suppléante : Madame Marie POURREYRON

Représentés :

Monsieur Pierre-Paul LEONELLI (pouvoir à Monsieur Philippe HEURA).

Objet : Approbation des Tarifs de traitement 2022 des EPCI membres du SMED

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que lors de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire, les tarifs de traitement pour l'année 2022 permettant le calcul des contributions des membres du SMED, ont été présentés.

Il informe les élus qu'une nouvelle délibération est déposée sur table et portée à leur connaissance en raison d'une erreur matérielle sur un tarif (carton sans soutien) lors de l'envoi du projet de délibération (la délibération déposée étant conforme à la proposition faite au Débat d'Orientation Budgétaire).

Il est demandé d'approuver les tarifs 2022 des EPCI membres tel que présentés ci-dessous :

Compétence 1 :

Type de déchets traités	Tarif €/Tonne
OMR	220,00 €
Bio-déchets	116,00 €
Non Valorisables	240,00 €
Bois	137,00 €
DDM	850,00 €
DEEE avec soutiens	-73,00 €
Déchets Verts	121,00 €

Extincteurs et bouteilles de gaz	850,00 €
Gravats propres	61,00 €
Gravats sales	102,00 €
Verre plat	120,00 €
Cartons avec soutiens Eco-Organisme	-62,00 €
Cartons sans soutien Eco-Organisme	162,00 €
EMR/Multi-matériaux sans soutien Eco-Organisme	207,00 €
EMR/ Multi-matériaux avec soutiens Eco-Organisme	-100,00 €
JRM entrants avec soutiens Eco-Organisme	-100,00 €
JRM entrants sans soutien Eco-Organisme	119,00 €
JRM issus du tri sans soutien	-50,00 €
Verre sans soutien Eco-Organismes	16,00 €
Verre avec soutien Eco-Organismes	-12,00 €

Compétence 2 :

Type de déchets traités	Tarif €/Tonne
OMR	235,00 €
EMR	239,60 €
Multi-matériaux	231,70 €
Cartons	49,20 €
JRM et films plastiques	56,37 €
Accueil quai de transit CVO du Broc et transport au CITT de Cannes	45,00 €
Redevance d'utilisation du quai de transit CITT de Cannes	15,50 €

Déchets Tiers :

Type de déchets traités	Tarif €/Tonne
OMR	240,00 €
Redevance d'utilisation du quai de transit de Cannes	20,00 €

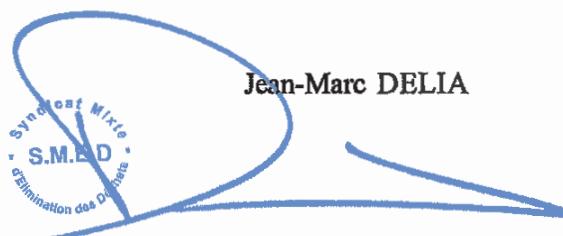
*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :
 A l'unanimité*

- APPROUVE les tarifs H.T de traitement 2022 des déchets appliqués aux EPCI membres du SMED comme présentés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE, le jour, mois et an que dessus
 Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Marc DELIA



ANNEXE XII : Ventilation des soutiens perçus

	Type de contrat	Eco-organisme	Filière	Date de fin de contrat	Montant HT
Convention éco-organisme		CITEO*	Emballages	31/12/2022	1 079 776 €
		CITEO*	Papiers	31/12/2022	64 968 €
		ECOSYSTEM*	DEEE	31/12/2026	59 237 €
		ECOMOBILIER**	DEA	31/12/2023	191 010 €
		Fonds Nespresso*	Petits aluminiums	31/12/2022	11 801 €
		COREPILE*	Piles	31/12/2024	1 745 €
Total Soutiens					1 408 536 €

* Soutiens perçus pour la CAPG et la CCAA.

** Soutiens perçus pour la CAPG, la CCAA et la CACPL.

Ventilation des recettes perçues dans le cadre de la valorisation matière en 2022

	Type de contrat	Repreneur	Flux	Date de fin de contrat	Montant HT
Convention de reprise via CITEO		Arcelor Mittal	Acier	31/12/2022	46 073 €
		Pyral	Aluminium	31/12/2022	12 039 €
		OI-France	Verre	31/12/2022	66 833 €
		Valorplast	Plastique	31/12/2022	243 894 €
		Revipac	Carton	31/12/2022	344 181 €
		Paprec	Papier graphique	26/03/2026	192 190 €
Marché public de prestations		Ruvalor	Ferraille	31/12/2022	79 840 €
		Purfer	Ferraille	31/12/2022	49 148 €
		Suez RV Mediterranée	Ferrailles légères	30/09/2025	69 260 €
		GECCO	Huiles alimentaires usagées	31/12/2022	1 166 €
		Total reprise de matériaux			1 104 624 €

06 | LEXIQUE

Biodéchet : Tout déchet non dangereux biodégradable de jardin ou de parc, alimentaire ou de cuisine ainsi que ceux provenant des établissements de production ou de transformation de denrées alimentaires.

Bois : Comprend les encombrants ménagers en bois, les palettes, les déchets de bois, poutres, chutes de bois, panneaux de particules et de placage de bois, les souches, branches de diamètre supérieur à 12 cm, les déchets d'écorces et de liège, sciures de bois...

CAPG (Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse) : regroupe les communes de Amirat, Andon, Auribeau-sur-Siagne, Briançonnet, Cabris, Caille, Collongues, Escragnolles, Gars, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Mas, Le Tignet, Les Mougous, Mouans-Sartoux, Pégomas, Peymeinade, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Séranon, Spéracèdes, et Valderoure.

CACPL (Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins) : regroupe les communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

CCAA (Communauté de Communes des Alpes d'Azur) : regroupe les communes de Aiglun, Ascros, Auvare, Beuil, Châteauneuf d'Entraunes, Cuébris, Daluis, Entraunes, Guillaumes, La Croix-sur-Roudoule, La Penne, Lieuche, Malaussène, Massoins, Peone/Valberg, Pierlas, Pierrefeu, Puget-Rostang, Puget-Théniers, Revest-les-Roches, Rigaud, Roquestéron, Saint-Antonin, Saint-Léger, Saint-Martin d'Entraunes, Sallagriffon, Sauze, Sigale, Thiéry, Toudon, Touët-sur-Var, Tourrette-du-Château, Villars-sur-Var et Villeneuve d'Entraunes.

Collecte : ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service de collecte (bac, sac, point de regroupement, point d'apport volontaire...).

Collecte selective : collecte de certains flux de déchets (ex : emballage plastique et ménager, cartons, JRM) en vue d'un recyclage ou d'une valorisation.

Combustible solide de récupération (CSR) : type de combustible principalement préparé à partir de déchets combustibles pour être brûlé dans des chaudières ou fours adaptés (cimenteries en général) ou en usine d'incinération.

Compétence : Aptitude d'une autorité à effectuer certains actes. Les communes peuvent transférer à un syndicat mixte la compétence d'élimination et valorisation des déchets ménagers.

Compost : matières fertilisantes composées principalement de combinaisons carbonées d'origine végétale, fermentées ou fermentescibles, destinées à l'entretien ou à la reconstitution du stock de la matière organique du sol.

CPE (Centrale de Production d'énergies) : Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Déchet : Bien meuble dont son détenteur se défait ou souhaite se défaire, caractérisé par sa nature, son producteur, son mode de collecte ou l'organisme qui le prend en charge.

DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement) : meubles ou éléments de meubles en fin de vie.

DDM (Déchets Dangereux des Ménages - appelés antérieurement DMS) : déchets des ménages qui ne peuvent être pris en charge par la collecte usuelle des ordures ménagères ou des encombrants, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement (ex : peinture, acide, aérosol).

Déchets non valorisables (ou encombrants) : déchets émanant des foyers qui ne peuvent être ni triés ni recyclés.

DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) : équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs (ex : télévision, ordinateur).

Déchets fermentescibles : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable.

Déchets municipaux : ensemble des déchets dont l'élimination relève de la compétence des communes (les ordures ménagères, les déchets non valorisables des ménages, les déchets dangereux des ménages, les déchets de nettoiement, les déchets de l'assainissement collectif et les déchets verts des collectivités).

Déchets verts : résidus végétaux de l'entretien et du renouvellement des espaces verts publics (ex : parcs et jardins) et privés.

Élimination : ensemble des opérations de collecte, transport, tri et traitement des déchets.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables (ex : emballage plastique).

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Gravats propres (ou inertes) : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Seuls les gravats propres utilisés en couverture d'ISDND et travaux, installations et aménagements soumis à permis d'aménager sont considérés comme valorisables.

Gravats sales : gravats contenant des déchets indésirables non inertes.

ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) : centre d'enfouissement destiné à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales.

JRM : Journaux, revues et magazines

Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA) : regroupe 51 communes situées à l'ouest du Département autour de la Ville de Nice.

Mise en balles (MEB) : opération qui consiste à réduire le volume des déchets afin de les stocker temporairement avant leur traitement.

Ordures Ménagères Assimilées (OMA) : déchets quotidiens issus de l'activité domestique des ménages (OMr, collectes sélectives, verre) pris en charge par le service public de collecte des déchets.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) : Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collecte sélective. Cette fraction des déchets est parfois appelée « poubelle grise ».

Prévention: ensemble de mesures et d'actions visant à amoindrir les impacts des déchets sur l'environnement soit par la réduction des tonnages soit par la réduction de la nocivité.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : mise en œuvre d'un ensemble d'actions coordonnées par les acteurs d'un territoire visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire, dans le cadre de la prévention et de la gestion des déchets.

Refus de tri : déchets indésirables écartés lors du process de valorisation.

Régie : Mode d'organisation permettant aux collectivités et syndicats de prendre en charge une activité dans le cadre de leurs propres services.

Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) : Responsabilité des producteurs de la mise sur le marché français de certains produits ainsi que de l'ensemble de leur cycle de vie (écoconception des produits, prévention des déchets, allongement de la durée d'usage, gestion de fin de vie).

Réutilisation : opération par laquelle un bien de caractéristiques définies à cette fin est utilisé à nouveau sans transformation un certain nombre de fois pour un usage identique à celui pour lequel il a été conçu (cas des bouteilles en verre récupérées entières).

Société Publique Locale (SPL) : société anonyme créée et entièrement détenue par au moins deux collectivités locales (ou leurs groupements) pour la gestion de services publics situés sur leur territoire.

SMIDDEV : Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var.

SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) : fixe les priorités régionales en terme d'aménagement et l'égalité des territoires, les infrastructures et les transports, l'intermodalité, le climat, l'air, l'énergie et la prévention des déchets, et intègre les divers plans régionaux dans ces domaines. Il définit des objectifs et des règles à moyen et long terme (2030 et 2050) par thématique à destination des acteurs publics.

Taux de valorisation des déchets (calcul en %) : rapport entre la quantité de déchet valorisé et la quantité totale de déchet collectée.

Traitement : ensemble de procédés visant à transformer les déchets pour notamment en réduire le potentiel polluant initial, et la quantité ou le volume, et le cas échéant assurer leur recyclage ou leur valorisation.

Tri à la source : opération de séparation des différents flux de déchets par les producteurs.

UNIVALOM : Syndicat Mixte pour la valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés regroupant la commune de Mouans-Sartoux, les communes de la CACPL hors Cannes et la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis (CASA).

Unité de Valorisation Énergétique (UVE) : Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

Valorisation énergétique : consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion ou méthanisation.

Valorisation matière : recouvre la récupération, la réutilisation, la régénération et le recyclage des matériaux extraits des déchets.

Valorisation organique : opération visant à transformer la fraction fermentescible des déchets en compost.



smed



syndicat mixte d'élimination des déchets

ensemble, pour la planète,
on peut faire encore mieux !

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets

12, Avenue des Arlucs
Résidence Technopark
06150 CANNES LA BOCCA

📞 04 42 10 65 47
✉️ contact@smed06.fr

www.smed06.fr

Suivez-nous !

